ÉDITION DU MATIN

Cent vingt-cinquième année — LIBERTÉ ET PATRIE — N° 57 — Lundi 27 février 1922

RÉDACTION
ADMINISTRATION
BUREAU D'ABONNEMENTS
Rue Pépinet, 3.
On s'abonne dans tous les bureaux de poste.
Compte de chèques postaux II. 2.
Les abonnements partent du 1er ou du 15 de chaque mois

PRIX D'ABONNEMENT

	Un an	6 mois	3 mois	1 mois
Suisse	Fr. 28.—	16.—	8.50	3.—
Etranger (argent suisse)	» 40.—	20.50	10.50	4.—

(Abonnements pris à la poste : 20 cent. en plus.)
Prix du numéro : Suisse 10 cent. — Etranger 15 cent.

Gazette de Lausanne
ET JOURNAL SUISSE

FONDÉE EN 1798

ANNONCES :
PUBLICITAS
Société Anonyme Suisse de Publicité
LAUSANNE, rue Pichard, 3
et Succursales, Agences, Correspondants en Suisse et à l'Etranger.

PRIX DES ANNONCES
Canton, Suisse et Etranger : 50 cent.
RÉCLAMES : 1 fr. 50
la ligne ou son espace (corps 7).

Toute lettre et tout envoi doivent être affranchis.

Lausanne, 27 février

Impressions de Marseille

Les préparatifs de l'exposition coloniale

A la demande de M. Henri Brenier, directeur de la Chambre du commerce de Marseille et « colonial » fervent, je me suis arrangé de façon à passer un jour dans le plus grand port français de la Méditerranée avant de m'embarquer pour la Syrie et je ne regrette pas ma décision. Ce n'est pas que j'aie été favorisé par le temps. Il n'a cessé de pleuvoir pendant la première journée de mon voyage et c'est en jonque que j'aurais dû visiter les apprêts de l'Exposition coloniale ; mais en jonque ou à pied, cette visite méritait d'être faite. Je ne crois pas exagérer en prédisant aux grandes assises coloniales françaises qui se tiendront tantôt à Marseille un éclatant succès. L'exposition qui se prépare fournira la première preuve, vivante et tangible, du relèvement de la France, métropole et colonies, au lendemain de la grande guerre où la puissance française aurait dû, si le dessein allemand avait réussi, trouver son tombeau.

Il est, d'ailleurs, fort logique que la France ait organisé une Exposition coloniale avant de revenir à l'institution — déjà contestable en temps normal — des expositions internationales. L'Exposition *coloniale* de Marseille est moins une entreprise commerciale et industrielle qu'une démonstration et un hommage, démonstration du lien harmonieux qui unit la métropole française et ses territoires d'outre-mer, hommage aux services rendus à la France par ses colonies pendant la période tragique de 1914 à 1918.

On se rappelle combien, en France même, la politique coloniale comptait encore en 1914 d'adversaires tenaces et puissants. Jules Ferry, pour avoir vu clair et pour avoir orienté la France dans la bonne voie, s'était attiré en son temps le surnom de *Tonkinois*. Un homme qui était un bon Français, mais qui s'était laissé aveugler par l'esprit de parti, le fougueux Paul de Cassagnac, ne manquait pas une occasion de marquer de cette épithète qu'il estimait injurieuse l'homme d'Etat à qui la France doit sa plus belle colonie d'Extrême-Orient. A l'autre pôle des partis, M. Clemenceau menait, lui aussi, implacablement, la même campagne anti-coloniale. Et, chose curieuse, il semble que la guerre ne l'ait pas complètement guéri de son erreur.

J'ai raconté qu'il voulut bien, un jour de mars 1918, me recevoir et m'entretenir de sa politique qu'il m'accusait d'avoir toujours méconnue. Je lui avais maintes fois reproché, cela est vrai, d'avoir fait tomber un ministère Jules Ferry sur la fausse nouvelle d'une défaite française au Tonkin et de s'être ensuite par parti-pris toujours montré hostile à la « plus grande France ». M. Clemenceau qui était ce jour-là, c'était exactement le 28 mars 1918, particulièrement nerveux, prétendait démontrer par ce qui se passait sous les murs d'Amiens la justesse de ses sentiments anti-coloniaux : « C'est parce que je prévoyais, me dit-il, que nous aurions besoin de toutes nos forces sur le Rhin que je répugnais à les voir disperser outre-mer ! » Comme s'il n'eût pas été facile de répondre au Tigre en alléguant contre ses préjugés l'aide apportée à la France, pendant la grande guerre, par ses colonies ! Non seulement les colonies ont ravitaillé la mère-patrie, non seulement elles l'ont soutenue en vivres et en argent, mais les colonies françaises ont fourni pendant la guerre un contingent de 275,290 soldats indigènes. Ce n'est pas pour rien que les Allemands ont inventé la formule de la *honte noire*. Ils assouvissent ainsi une vieille rancune contre les troupes qui leur ont donné maintes fois du fil à retordre.

Le secours donné à la métropole sous forme de denrées par les colonies françaises n'a pas été moins important. Je lis dans un mémoire digne de foi que les colonies ont livré à la France, de 1915 à 1918, 260,000 tonnes de riz, 40,000 tonnes de maïs, 300,000 tonnes de matières grasses, 500,000 tonnes de sucre. C'est toute cette coopération (dont les anti-coloniaux font trop bon marché) que doit glorifier l'Exposition coloniale dont l'inauguration aura lieu au moment de Pâques.

Déjà en 1906, Marseille avait organisé une exposition coloniale dont le succès fut grand, mais celle de 1922 sera beaucoup plus vaste et beaucoup plus complète. Alors que l'exposition de 1906 embrassait une superficie de 23 hectares seulement, celle de 1922 s'étendra sur plus de 36 hectares.

L'Algérie, la Tunisie, le Maroc, l'Afrique occidentale, l'Afrique équatoriale, Madagascar seront représentés par des pavillons déjà à peu près achevés dans leur partie extérieure et qui formeront un tout à la fois original et harmonieux, mais le « clou » de l'Exposition sera offert sans contredit par la section indo-chinoise. Renonçant à figurer l'Indo-Chine sous ses aspects divers par de multiples pavillons, les organisateurs ont imaginé de symboliser cette colonie par une restitution puissante du chef-d'œuvre de l'art monumental au Cambodge : le temple d'Angkor-Vat.

Je viens de le visiter sous la direction de l'architecte du temple, M. de Laval, et je ne saurais assez dire l'impression profonde que je rapporte de ma promenade. Aussi loin que remontent mes souvenirs, j'ai subi la fascination de ce temple, jadis vivant et prestigieux, aujourd'hui tombant en ruines, au milieu d'une nature pourrie, parmi des bois peuplés de singes et des étangs aux eaux mortes peuplés de crocodiles. Je ne sais trop jusqu'à quel point ces notions sommaires sont conformes à la réalité. Je les ai puisées, il y a longtemps, dans un récit paru au *Journal de la Jeunesse* et qui avait fait travailler furieusement mon imagination d'enfant voué aux voyages : « Voir Angkor et puis mourir ! » Je n'irai peut-être jamais à Angkor, mais grâce à M. de Laval j'ai désormais l'illusion d'y avoir été tant est fidèle la reproduction qu'il vient de mener à chef.

Le palais de Marseille reproduit le massif central du temple. Il a la forme d'un carré de 70 mètres de côté et comporte un étage unique s'élevant sur un soubassement haut de 10 mètres.

Au centre même de l'édifice, à la croisée des deux grandes travées s'élance le dôme central dont la flèche dominera de 54 mètres l'ensemble de l'Exposition. Huit escaliers monumentaux mènent aux portiques d'accès. Ensemble grandiose, admirablement complété par la profusion et la minutie de la décoration. Tous ces édifices indo-chinois sont revêtus d'une merveilleuse floraison de sculptures moulées sur les originaux, à Angkor même. Derrière le palais s'étendra la « Rue annamite » peuplée d'artisans orientaux : laqueurs, brodeurs, luthiers. Autour d'un petit lac se presseront les cabanes de bambous d'un village de pêcheurs. On les verra se promener sur le lac dans leurs pirogues munies de leurs engins de pêche. Avec un peu d'imagination l'illusion sera complète. Et qui donc à Marseille manque d'imagination ? L'air de Marseille, mais il donnerait de l'imagination au moins littéraire des êtres humains.

Maurice MURET.

Lettre de Vienne

M. Schober et son œuvre

Le président du Conseil autrichien, M. Schober, eût été fort étonné, il y a quelques années, si on lui avait prédit le cours que prendrait sa destinée. Du temps de la monarchie, rien ne faisait prévoir qu'il jouerait jamais un rôle politique, à plus forte raison qu'il serait un jour chef du cabinet. Le vieil empereur, n'aimant pas voir des visages nouveaux autour de lui, avait une réserve d'hommes de confiance, pour la plupart porteurs de grands noms, parmi lesquels il faisait presque exclusivement le choix de ses ministres. Il s'en suivait que bien des talents, qui auraient pu être profitables au pays, se trouvaient arrêtés dans les ornières de la bureaucratie, où ils finissaient par s'étioler.

Entré fort jeune au service de la police, M. Schober y eut un avancement rapide. Son intelligence ouverte attira de bonne heure sur lui l'attention de ses chefs. Ils lui confièrent, par intervalles, des missions dont l'exécution exigeait une grande sûreté de tact et de coup d'œil. Dans les années 1906, 1907 et 1908 par exemple, alors qu'Edouard VII d'Angleterre faisait régulièrement pendant l'été une cure à Marienbad, il fut chargé chaque fois par le ministère de la justice à Vienne, du soin de veiller à la sécurité du roi. Comme il y avait habituellement, à ce moment-là, une grande afluence d'étrangers dans la célèbre ville d'eaux, c'était une tâche des plus délicates. Ayant sous ses ordres des détectives de Londres, M. Schober s'en acquitta toujours à l'entière satisfaction du souverain anglais qui ne manquait jamais, son séjour fini, de lui faire exprimer ses remerciements et remettre une décoration. Autre souvenir intéressant, de date plus récente. En 1916, ce fut M. Schober qui, comme sous-chef de la sûreté, arrêta à l'Hôtel Krantz, à Vienne, le Dr Fritz Adler, qui venait d'y assassiner le comte Sturgh, président du Conseil d'alors. Il eût été curieux de surprendre le cours de leurs pensées lorsque, quelques années plus tard, devenus tous deux des dirigeants de l'Etat autrichien, ils se trouvèrent de nouveau en tête à tête.

Lors de la proclamation de la république, M. Schober fut nommé président de la police, ou comme on dit ailleurs, préfet de police. Dans cette haute charge, il fit montre d'une grande fermeté aux heures les plus critiques du nouveau régime, notamment dans les jours où les sourdes menées de la rue menaçaient l'ordre social. Comme il n'y avait plus d'armée, mais seulement des débris d'armée en déroute, il organisa en hâte des forces policières qui pussent suffire pour réprimer les émeutes redoutées. Chaque bourgeois de Vienne lui sachant gré d'avoir pu, dans cette période agitée, dormir sur les deux oreilles, la popularité lui vînt sans qu'il eût besoin de courir après elle. Un beau jour, son nom fut sur toutes les lèvres. Les qualités d'énergie qu'il avait fait voir ailleurs, on inclinait à croire qu'il saurait aussi les mettre en valeur sur le terrain de la politique où se faisait sentir le besoin d'un premier ministre à poigne. Quand il arriva au pouvoir, son passé était net de toute compromission politique. Quoi qu'il fût un bourgeois, les socialistes ne lui firent pas trop grise mine et les deux autres partis, chacun suivant ses tendances, placèrent leur espoir en lui.

Bien que prévenues en sa faveur pour l'avoir vu à l'œuvre comme chef de la police, les puissances de l'Entente jugèrent bon pourtant d'attendre qu'il eût fait ses preuves en politique pour prendre une attitude décisive à son égard. Aujourd'hui, on peut dire, surtout après les arrangements austro-tchécoslovaques de Lana, que leurs sympathies lui sont tout acquises. M. Schober a compris, d'une part, que, puisqu'elles y mettaient leur veto, le rattachement à l'Allemagne était complétement impossible, d'autre part, que l'Autriche, dans la détresse financière où elle est tombée, ne pouvait pas vivre plus longtemps dans l'isolement. Dans la conviction qu'à une heure aussi critique, les raisons d'intérêt doivent primer les raisons de sentiment, il s'est empressé de saisir la main que lui tendait, en vue d'une entente, M. Bénès, président du Conseil tchécoslovaque, quitte à poser devant le Parlement la question de confiance si son geste y soulevait une trop forte opposition. Aucun ministre autrichien, conscient de sa responsabilité envers le pays, n'eût agi différemment.

Dans la population où l'on entend, à l'heure qu'il est, dire couramment : « Tout plutôt que cette vie de misère », on juge en général favorablement l'accord intervenu parce qu'on en espère, pour un prochain avenir, une amélioration d'existence en Autriche. La Chambre, partageant dans sa grande majorité cette manière de voir, n'a pas hésité à le ratifier.

Qu'eût-ce été, doit-on se demander, si M. Schober, pour tenir compte de certaines susceptibilités, avait décliné les avances de M. Bénès ou qu'après coup l'entente conclue par eux eût été rejetée par le Conseil national de Vienne ? L'Autriche, qui dépend sous tant de rapports de la Tchécoslovaquie, fût retombée, plus pauvre que jamais, dans son isolement, et cette fois sans espoir d'en être tirée de longtemps... Par suite de l'attitude conciliante qu'elle a prise au contraire, elle s'est assuré pour l'avenir toutes sortes d'avantages.

Après le vote du parlement, un changement à vue s'est produit dans les rapports des cercles dirigeants autrichiens et de la légation tchécoslovaque à Vienne. Auparavant, ces rapports n'étaient que corrects ; ils se limitaient à l'échange de visites officielles et à des relations d'affaires. Tout à coup, ils ont pris un caractère de confiance, on pourrait presque dire de cordialité, auquel on était loin de s'attendre. C'est tout profit pour l'Autriche qu'il en soit ainsi.

Dans les milieux politiques tchécoslovaques de Vienne, voici comment on s'exprime à propos du traité conclu entre les deux Etats : « Economiquement, ce traité n'est pas très avantageux pour nous. Il nous impose, vis-à-vis de l'Autriche, certaines obligations qui sont assez onéreuses. Nous aurions intérêt à ne pas devoir vendre une grande partie de notre charbon et de notre sucre à un pays dont le change est aussi déprécié. Mais nous n'étions pas libres. M. Bénès n'a pas agi de sa propre initiative. Il a donné satisfaction à un désir de l'Entente, notamment de la France, qui tenait à tirer l'Autriche de son isolement et à y paralyser du même coup la propagande pangermaniste. Pour l'Autriche, l'arrangement intervenu est en revanche un profit tout clair. Politiquement, les deux républiques peuvent se féliciter du rapprochement qui vient de s'opérer entre elles. A l'avenir, il y aura plus de liant dans leurs relations, ce qui assurera leurs rapports de bon voisinage. Pour ceux qui, comme nous, désirent le retour d'une situation normale dans l'Europe centrale, c'est un heureux commencement... »

Fréd. DU BOIS.

La troisième République [1]

Le 3 septembre 1870, à la fin de l'après-midi, l'impératrice Eugénie reçut de son mari cette dépêche : « L'armée est défaite et captive, moi-même je suis prisonnier ». Le corps législatif eut, à une heure du matin une très courte séance au cours de laquelle on entendit les propositions les plus diverses. C'était déjà la déroute politique après celle de l'armée. Rouher qui avait été le conseiller de Napoléon pendant de nombreuses années dit en sortant : « Il n'y a plus rien à faire, à demain la Révolution », et les hauts fonctionnaires commencèrent aussitôt à brûler les papiers compromettants.

Le 4 septembre, à une heure, le Corps législatif entendit trois propositions et donna la priorité à celle de Thiers, demandant la formation d'un « Comité de gouvernement et de défense nationale ». Une commission fut désignée pour l'examiner ; elle devait présenter son rapport aussitôt que possible. La plupart des députés se dispersèrent pendant cette suspension de séance. Avant que celle-ci eût été ouverte de nouveau, le peuple envahit la salle, y trouva la plupart des membres de l'opposition et, à 4 heures, il arriva avec eux à l'Hôtel de Ville pour y proclamer la République. Au même moment, l'impératrice quittait précipitamment les Tuileries sous la sauvegarde des ambassadeurs d'Autriche et d'Italie. Personne ne s'occupa du Sénat. Le soir, on y apposa des scellés et, le lendemain, l'*Officiel* annonça que le Sénat était supprimé.

Rouhet avait eu raison : « il n'y avait plus rien à faire ».

« L'Empire, imposé à la France par un coup d'Etat militaire, n'avait à son service d'autre force d'action que l'armée, dit M. Seignobos ; la nation n'était pas devenue impérialiste et ne lui prêtait que le soutien d'une force d'inertie ; les électeurs votaient pour l'Emprie parce qu'il était là. Le gouvernement n'était qu'un groupe de fonctionnaires superposé à la nation sans faire corps avec elle ; il restait une machine officielle sans autorité morale ; la masse des indifférents lui obéissait, mais tout ce qui avait une vie politique luttait contre lui. L'armée disparue, l'Empire s'effondra sans combat, sans opposition, sans une poussée de la foule. Les chefs s'enfuirent à l'étranger, personne n'essaya de le défendre. »

* * *

On connaît la fin de la guerre, l'Assemblée de Bordeaux en majorité monarchiste, la paix forcée et désastreuse.

L'Assemblée choisit Thiers comme « chef du pouvoir exécutif de la République française » et, avant de faire œuvre de Constituante, se donna comme mission de réorganiser la France et de la relever. Thiers l'en félicita mais ajouta cependant : « Cette réorganisation, si nous y réussissons, se fera sous la forme républicaine et à son profit ».

Thiers s'imposait par la confiance générale qui l'entourait. Il fut l'homme du relèvement du pays, de la libération du territoire et de la foi qui se répandit partout en un avenir meilleur.

Les monarchistes désemparés au premier moment par la débâcle du régime personnel reprirent bientôt confiance en eux-mêmes, refusèrent leur appui à Thiers le 24 mai 1873, le remplacèrent par le maréchal Mac-Mahon et préparèrent la restauration de la monarchie. On sait comment cette entreprise échoua définitivement par la division entre légitimistes et orléanistes et surtout par suite de l'obstination du comte de Chambord à vouloir garder complétement le régime symbolisé par le drapeau blanc.

L'Assemblée nationale chercha alors à prolonger son existence et la situation provisoire. Elle dut bien, cependant, faire œuvre de constituante et, en désespoir de cause, adopter les lois constitutionnelles de 1875 qui organisaient la République sous la forme d'une monarchie parlementaire. « L'Assemblée, a dit le journaliste J.-J. Weiss, passa ses années à rêver de la monarchie tout en réalisant la République. »

Les républicains avaient obtenu un chef d'Etat électif au lieu d'un monarque héréditaire, mais ils durent accorder au président tous les pouvoirs d'un monarque. D'autre part, « le régime parlementaire crée entre les ministres et les Chambres un lien étroit qui leur impose une collaboration permanente et établit une pénétration réciproque entre le pouvoir exécutif et le pouvoir législatif. Ce n'est que par habitude que les juristes français continuent à proclamer la séparation des pouvoirs ; elle n'existe pas dans la République française ».

Cette organisation républicaine essentiellement conservatrice se montra cependant meilleure, dans la pratique, qu'on aurait pu le supposer au premier moment. « Cette constitution sans principes, hétérogène et illogique s'est, à l'usage, révélée solide, souple et ingénieuse, assez résistante pour rassurer la bourgeoisie et pour s'adapter à la croissance de la démocratie. C'est la première constitution française qui ait duré. »

* * *

Comme Thiers l'avait espéré dès 1871, la réorganisation s'était faite sous la forme républicaine ; elle se continua à son profit. Après le régime de l'Ordre moral et le ministère du 16 mai, après la constitution dans le Sénat aussi bien qu'à la Chambre d'une majorité républicaine, le maréchal Mac-Mahon dut se soumettre et Jules Grévy, le premier président républicain, lui succéda.

Celui-ci « désirait une action lente et continue pour enraciner la République parlementaire sans effrayer la bourgeoisie. » D'autre part, l'homme politique le plus influent et le plus remuant de l'époque, Gambetta, « méridionnal devenu parisien, recherchait les manifestations éclatantes qui le rendaient populaire dans la masse de la petite bourgeoisie et du peuple des grandes villes ». Elevé dans le goût classique, Grévy appréciait peu l'éloquence « magnifique et incorrecte de Gambetta : ce n'est pas du français, disait-il, c'est du cheval », et il n'eut recours au célèbre tribun pour former un ministère qu'après usé de toutes les autres combinaisons possibles.

Gambetta était président de la Chambre et avait beaucoup d'adversaires plus ou moins secrets. On le soupçonnait d'ambition démesurée ; on l'accusait d'exercer une influence très grande, et sans responsabilité, dans les nominations, et de constituer un « gouvernement occulte » opposé au gouvernement officiel. On lui reprochait son installation luxueuse au palais Bourbon, son mobilier, « sa baignoire d'argent, son cuisinier et le grand nombre d'amis et de visiteurs qui lui formait une cour » et le traitaient de « patron ». Il perdit sa réputation de « démocrate généreux et pauvre ». Il se plut dans la « société élégante des hommes d'ancien régime et chercha à les rallier à sa personne. On a su plus tard qu'il confia ses pensées intimes et demanda conseil à une femme toute puissante sur sa conduite, fille d'un officier de l'Empire qui le poussait dans le sens conservateur. »

Le cabinet que Gambetta constitua enfin en 1881 après la chute de Ferry causa une grande désillusion. D'avance et sérieusement, on l'avait surnommé le « Grand Ministère » ; on continua ensuite par dérision, à lui donner ce titre. On pensait y trouver une constellation de tout ce que la France avait d'hommes politiques les plus distingués ; on y découvrit des clients du Grand homme. On constata bien vite que celui-ci était autoritaire et surtout exclusif dans la distribution des emplois à ses amis personnels ou à certains réactionnaires avérés comme le général de Miribel. Le « Grand Ministère » tomba après 77 jours d'existence.

« Gambetta ne voulait pas gouverner sans imposer sa direction, dit Ch. Seignobos, et la majorité républicaine n'acceptait pas d'être dirigée. »

* * *

Il serait intéressant de continuer ce résumé de l'histoire de la troisième République J'ai cru devoir me borner aux dix premières années car la nouvelle génération n'a souvent qu'une idée assez confuse de cette période qui nous paraît déjà si éloignée. J'en ai suffisamment dit, cependant, pour montrer la belle indépendance avec laquelle M. Seignobos parle du régime républicain et l'intérêt très vif avec lequel on en peut suivre le développement sous sa direction. En citoyen désireux d'instruire réellement ses compatriotes, il montre les ombres aussi bien que les lumières de la politique intérieure de la France pendant les 40 années qui ont précédé la guerre mondiale et nous en laisse ainsi une vision très nette.

Cela constituerait cependant encore un tableau très incomplet de l'activité de la France depuis l'avènement au pouvoir du parti républicain. L'auteur consacre ensuite une centaine de pages à nous expliquer avec le même succès la politique extérieure de son pays en Europe, en Afrique, en Extrême-Orient, etc., avec ses difficultés, ses espérances, ses heures graves et ses moments d'enthousiasme.

La dernière partie de l'ouvrage sera néanmoins considérée par beaucoup de personnes comme la plus neuve, sinon la plus instructive. C'est celle relative à la répartition de la population, aux transformations des conditions de la vie sociale, aux populations agricoles et industrielles, aux classes dirigeantes et au mouvement intellectuel contemporain.

On le voit, M. Seignobos a élevé à la troisième République un monument remarquable dans lequel il n'a oublié aucune manifestation de la belle vitalité de la nation française ; son ouvrage sera lu et médité chez nous avec autant de fruit que de l'autre côté du Jura.

Eug. MOTTAZ.

(1) *Histoire de France contemporaine*, par Ernest Lavisse. Tome VII : *Le déclin de l'Empire et l'établissement de la 3me République*, par Ch. Seignobos. Tome VIII : *L'évolution de la 3me République*, par Ch. Seignobos. — Paris, Librairie Hachette.

Par sa diffusion mondiale, la „GAZETTE DE LAUSANNE" est un organe de publicité de premier ordre.

Travail et fiscalité

Monsieur de Malestroit s'étonnait des paradoxes particuliers à la vie économique de son époque; quatre siècles de science et de progrès ont si peu modifié cet état que, sans en retrancher, M. de Malestroit pourrait ajouter quelques chapitres à son étude.

N'est-il pas surprenant, en effet, que, la surproduction avilissant le prix des choses, rendant ainsi plus efficaces les salaires, limitant par contre les bénéfices, n'est-il pas surprenant, dis-je, que ce soient justement les chefs ouvriers qui poussent à la production réduite, tandis que les employeurs, de leur côté, tendent à une surproduction onéreuse? N'est-ce pas l'inverse que commanderait la logique?

Rien ne favorise plus l'intermédiaire, parasite abhorré du salariat, que la sous-production. C'est cependant la sous-production que prêchent les meneurs.

Nous n'ignorons pas les arguments des uns, les mobiles qui font agir les autres; nous ne les jugerons pas, nous bornant à constater que ces deux tendances contraires existent et qu'il importe moins de connaître la qualité de ceux dont elles émanent que d'en assurer la libre concurrence. Ce libre jeu aboutit à un certain équilibre que le temps se charge de mettre au point.

Il n'en est plus de même lorsqu'intervient le tiers irresponsable qu'est l'Etat. Ce dernier agit sous l'influence d'une opinion émise, c'est-à-dire d'un jugement définitif, ayant pour prémisses des événements passés, autant dire morts; le libre jeu des tendances, c'est la vie elle-même; laissons donc, autant que faire se peut, agir la vie.

Nous n'entendons pas opposer l'ouvrier à l'employeur, mais bien montrer à tous deux qu'il existe une certaine communauté d'intérêts qu'ils auraient avantage à ne pas méconnaître.

Seule une abondante production peut accroître le bien-être, combler les différences que nous déplorons. Il n'y a que deux moyens permettant d'atteindre ce résultat : une augmentation de la durée du travail, ou l'amélioration de l'outillage industriel. Le premier moyen se heurtant à certaines répugnances, examinons comment on pourrait procéder à l'aide du second.

L'outil, l'installation, le Capital en un mot, a fort courte vie; dix ans à peine, quinze tout au plus, suffisent à le consommer, et c'est durant ce court espace que l'épargne doit le reconstruire. Si donc nous voulons améliorer, il est évident que nous devrons disposer d'épargnes plus fortes encore; et nous aboutissons ainsi à cette conclusion apparemment paradoxale : qu'afin d'assurer le bien-être de l'ouvrier et la diminution progressive de la durée du Travail, il faudrait, tout d'abord accroître les facultés d'épargne, en d'autres termes favoriser la reconstitution et l'accroissement du Capital.

Certes, la vérité n'assure que bien rarement la popularité d'un homme et nous comprenons que, dépendants de l'opinion, les gouvernants hésitent; mais, en ce qui nous concerne, nous annexerons (une fois n'est pas coutume) ce vieux dicton germanique disant à peu près ceci : « Qui sait la vérité et ne la dit pas, n'est qu'un vil gredin ».

Nous laisserons aux méditations des âmes sensibles, qui constituent la plus ferme cohorte de certains groupes sociaux, le soin de concilier avec l'équité la plus élémentaire une règlementation qui par son uniformité affirme que 8 heures passées devant la fournaise du verrier correspondent aux 8 heures de fauteuil de nos huissiers ministériels. Nous ne nions nullement l'utilité de chacune de ces deux professions également honorables ; mais nous signalons que la libre concurrence des tendances déjà citées ne consacrerait jamais une pareille énormité.

Voyons maintenant ce qui a été fait chez nous dans ce domaine.

Ne tenant pas suffisamment compte du fait que nous sommes éloignés des lieux de production et de ceux où l'on consomme nos produits, nous avons accepté la loi de 8 heures ; et ce n'est pas sans quelque angoisse que nous posons cette question : Comment paierons-nous à l'étranger le surcroît de travail-transport qu'il nous fournit, si ce n'est à l'aide d'un surcroît de travail-marchandises, c'est-à-dire de production ?

Si nous nous tournons maintenant vers l'amélioration de l'outillage, un même obstacle surgit. Tandis que nos voisins, soucieux de reconstruire, ménagent la formation de l'épargne en répartissant sur un très grand nombre d'années l'amortissement des dettes, chez nous une fiscalité draconienne, parce que désireuse d'amortir trop rapidement les dettes de guerre, consomme l'épargne au fur et à mesure qu'elle se pourrait former, tuant ainsi les initiatives indispensables.

Un peu plus de travail, un peu moins d'impôts, et cela est possible, voilà l'inexorable vérité !

Oubliant volontairement la dépréciation de l'argent, il est facile de dire : Sus aux bénéfices supplémentaires, sus à la fortune acquise ! Il l'est moins d'assurer la prospérité d'un peuple ; et cependant *caveant Consules*, le peuple est versatile, il n'est pas rare de lui voir brûler ce qu'hier encore il adorait.

R. HOFMANN.

Italie

LES PARTIS POLITIQUES DANS LE MINISTÈRE

Voici comment se répartissent entre les partis politiques les portefeuilles du ministère Facta :

Huit démocrates, les députés Facta, Peano, Louis Rossi, Da Vito, Di Cesaro, Amendola et les sénateurs Schanzer et Théophile Rossi; 3 catholiques populaires, les députés Bertone, Bertini et Anile; un agrarien, le député Scalea; un socialiste réformiste, le député Della Sbarba; un libéral de droite, le député Riccio.

Irlande

LES TIMBRES-POSTE

Le gouvernement de l'Etat irlandais du sud a fait imprimer sur tous les timbres-poste de la Grande-Bretagne, depuis ceux d'un demi-penny à ceux de 10 shellings, « *Rialtas Sealadach na Heireann* » (Gouvernement provisoire d'Irlande) en caractères gaëliques sur quatre lignes en noir. Ces timbres sont en vente dans tous les bureaux de poste de l'Etat libre.

Allemagne

NOUVEAU CONFLIT MINIER

Berlin, 25 février.

Les pourparlers engagés vendredi au ministère du travail pour la solution du conflit de salaires dans l'industrie minière ont échoué. Les revendications des ouvriers, y compris le supplément de l'impôt sur le charbon, auraient nécessité une augmentation des prix du charbon de 150 marks par tonne. Le tribunal d'arbitrage fixera lundi les normes de salaires.

Les secours à la Russie

Le Secrétariat du Comité international de Secours à la Russie communique :

D'après le compte-rendu de la séance du jeudi 16 février de la Chambre des Députés, il apparaît que la Croix-Rouge française est entrée en pourparlers avec les autorités soviétiques pour élaborer une action de secours.

Le Comité international de Secours à la Russie qui groupe les représentants de toutes les autres grandes Croix-Rouges du monde est heureux de voir la Croix-Rouge française prendre part à son tour à la lutte contre la famine.

La Commission mixte du Comité international de la Croix-Rouge et de la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge, qui a provoqué la constitution du Haut Commissariat du Dr Nansen ainsi que de son soutien le Comité international de Secours à la Russie, et qui fonctionne comme Secrétariat de cette dernière institution, avait déjà à maintes reprises, en novembre et décembre derniers, écrit à la Croix-Rouge française ainsi qu'à M. Noulens, président de la Commission internationale du Conseil suprême pour le Secours à la Russie, pour mettre à la disposition de l'action de secours française prévue depuis la votation de crédits spéciaux par le Parlement, les services du Comité international de Secours et du Haut Commissariat. L'action française eût pu ainsi se réaliser sans retard grâce aux facilités obtenues des autorités soviétiques par le Dr Nansen et à l'organisation déjà effective mise sur pied par les services de son Haut Commissariat. La Commission mixte offrait alors aux organisateurs d'une œuvre de secours française — ce qui ne ressort pas très clairement du compte-rendu des débats de la Chambre des Députés — non pas une forme étroite de participation, mais les moyens de coopérer à l'aide aux populations affamées de la façon qu'ils préféreraient et avec toute l'indépendance qu'ils voudraient. Elle se mettait en particulier à la disposition de la Croix-Rouge française pour obtenir l'entrée en Russie de la mission que celle-ci jugerait bon d'y envoyer spécifiant bien que cette mission y pourrait travailler librement en toute autonomie et avec son propre personnel à l'aide aux victimes de la famine. Elle proposait d'autre part qu'un représentant français fût nommé dans le Comité exécutif fonctionnant à Moscou comme organe central en Russie de l'Action internationale de Secours et dont faisaient partie déjà des délégués anglais, italien, norvégien et allemand.

Le Comité international de Secours à la Russie salue avec satisfaction la collaboration individuelle de la France au soulagement de la souffrance des populations affamées. Il ne doute pas que l'activité française ne doive être grandement efficace et souhaite la voir se développer en liaison suivie avec l'action internationale de secours, — liaison que maintiennent étroitement malgré leur indépendance les organisations américaine et italienne (celle-ci d'ailleurs en accord complet avec le Comité international de Secours à la Russie et le Dr Nansen afin qu'en commun soit obtenu le maximum d'efficacité dans l'œuvre charitable en faveur de la Russie.

Le Bulletin du lundi 20 février du *Temps* contient des assertions absolument erronées sur les rapports récents concernant le secours aux affamés entre la Croix-Rouge française et ce qu'il nomme fantaisistement « La Croix-Rouge Internationale »; la Commission mixte du Comité international de la Croix-Rouge et de la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge espère que la Croix-Rouge française tiendra à en rectifier elle-même l'inexactitude.

Etats-Unis

A PROPOS DES DETTES ALLIÉES

Washington, 25 février.

Le sénateur Smoot, l'un des membres de la commission désignée pour négocier la consolidation des dettes européennes, a déclaré qu'il n'est pas en faveur de l'annulation. Il admet cependant qu'en exigeant le paiement immédiat on arriverait à déprécier davantage les devises étrangères, à fermer les marchés étrangers au commerce américain et à retarder, sinon à rendre impossible la reconstruction économique de l'Europe.

Le fait est d'autant plus significatif que M. Smoot, protagoniste du protectionnisme le plus rigoureux a dit au Congrès qu'on ne pourrait compter établir un tarif prohibitif, ni se faire rembourser les dettes alliées à l'heure actuelle; il a ajouté que l'Europe, dépourvue d'or, ne saurait s'acquitter qu'en marchandises.

Vaste escroquerie

La police parisienne vient d'être avisée que la police espagnole a arrêté à Barcelone un escroc : Antonio Llusi-Y Puse; il est né à Capellades, province de Barcelone.

De ses déclarations et des différentes recherches effectuées, il ressort que Puse a commis un nombre incroyable d'exploits sous plus de 30 état-civils différents. Il a été établi qu'il avait porté de nombreux noms, la plupart avec la particule.

Il pratiqua à Genève et à New-York.

Le 15 novembre 1921 notamment, il se rendait à Zurich où il se fit établir une lettre de crédit circulaire de 100,000 francs qu'il toucha à Paris, à Marseille, à Lyon et à Bordeaux après l'avoir portée à 225,000 fr. Lors de son *sixième* mariage, à la Havane, Puse s'était fait passer pour le frère du ministre des finances d'une république d'Amérique. A l'île Maurice, Puse se fit passer pour le roi d'Espagne; une autre fois, pour le président de la république d'Andorre.

Jean-Jacques Rousseau à Besançon

Des *Débats* :

Un soir du mois de juin 1733, Jean-Jacques Rousseau, venant de Chambéry, arrivait à Besançon par la porte Notre-Dame et prenait sur le quai des Cordeliers (aujourd'hui quai Vauban) une modeste chambre au-dessus du Doubs. Peu de documents sont connus sur ce voyage à Besançon : une lettre de Mme de Warens, quelques pages des *Confessions*, quelques traditions. Mais ils ont suffi à M. Abel Monnot pour dégager excellemment, dans une délicate étude présentée à la dernière séance de la Société Académique de Besançon, la crise morale que traversa dans cette ville J.-J. Rousseau, alors âgé d'une vingtaine d'années, en proie à des alternatives d'exaltation et de dépression ; c'est d'abord l'enthousiasme qui amène le futur philosophe chez l'abbé Blanchard, maître de musique à la cathédrale de Besançon, qui part pour Versailles et pourra peut-être un jour présenter à la Cour son jeune protégé. Puis ce sont les promenades sur le coteau de Chaudanne et dans les sentiers de Canot, en proie à des aspirations confuses et contradictoires vers Besançon, Paris ou Chambéry. Et c'est enfin la déception et la brusque décision de retourner à Chambéry, auprès de sa « maman », Mme de Warens, et, pour excuser ce retour précipité, Rousseau semble bien avoir inventé ou tout au moins singulièrement exagéré une pittoresque histoire de malle, saisie par la douane, et, dans laquelle se trouvait un pamphlet janséniste.

Vendredi soir vers 7 heures, cinq individus ont pénétré à Beuthen, dans un magasin de cigares et ont emporté une somme d'argent et divers objets. Un agent de la police auxiliaire tenta d'arrêter les bandits. Ces derniers tirèrent des coups de revolver. D'autres agents accoururent et poursuivirent les malfaiteurs ; l'un d'eux fut tué et un grièvement blessé ; deux ont été arrêtés. Un agent de police a été blessé.

***

On annonce la mort de M. Alfred Espinasse, membre de l'Académie des sciences morales et politiques.

CONFÉDÉRATION

CAMIONS AUTOMOBILES. — L'assemblée générale ordinaire de la Société des propriétaires de camions-automobiles a approuvé le rapport du comité. La société comptera bientôt 1500 membres. Le comité sera composé de 25 membres. M. Sager, directeur de la Brasserie du Gurten S. A., Wabern, près de Berne, a été confirmé président à l'unanimité. M. Maisch, avocat à Berne, a été élu secrétaire, à titre provisoire. La Société a exprimé sa ferme volonté de défendre énergiquement les intérêts de ses membres.

C. F. F. — A la suite des négociations entre la délégation du Conseil d'Etat de Bâle-Campagne et la Direction générale des chemins de fer fédéraux sur l'adjudication des travaux à exécuter au « Muttenzerfeld », il a été convenu que les travaux sont adjugés à la maison Jardini, à Bâle, dont les offres, devisées à 307,000 francs sont de 108,000 fr. inférieures à celles des entrepreneurs de Bâle-Campagne. On peut cependant s'attendre que les trois quarts des ouvriers soient recrutés parmi les chômeurs de Bâle-Campagne.

Le trust du lait

On nous prie de publier l'article suivant, qui expose le point de vue des consommateurs et des commerçants sur une question d'intérêt général :

Nous avions déjà, pour notre bonheur — et y suffisant pleinement — le trust du beurre et celui du fromage. Voici venir leur corollaire, celui du lait. Mais tandis que les deux premiers nous ont été donnés par nos Confédérés alémaniques, centralisateurs impénitents, le benjamin des trusts laitiers est né en Suisse romande, bien mieux, en bonne terre vaudoise, chez ceux qui ont le plus protesté contre les tendances centralisatrices venant de Berne.

La situation créée chez nous par la crise de la maison Nestlé a obligé les producteurs de lait à envisager les mesures propres à y parer. Les différentes fédérations laitières de notre canton se sont donc mises d'accord sur les termes d'une convention fixant l'utilisation des laits.

Jusque-là rien que de très naturel. A vins nouveaux, dit le proverbe, nouvelles outres. Un assez grand nombre de sociétés de laiterie ayant vu brusquement disparaître l'acheteur qui, depuis longtemps, prenait toute leur production laitière, il a bien fallu aviser aux moyens d'utiliser le lait de la région. On ne saurait que féliciter les fédérations laitières de leur vigoureuse initiative.

Seulement, où nous ne sommes plus d'accord avec ces fédérations, c'est lorsqu'elles prétendent nous imposer des mesures draconiennes, combattues jadis quand elles nous venaient de Berne et dont le résultat le plus clair sera de maintenir artificiellement à un prix élevé — trop élevé sans doute — une denrée alimentaire et ses dérivés que leur abondance, par suite de la loi de l'offre et de la demande, devrait faire baisser.

Nous demeurons d'accord que les produits agricoles doivent rémunérer les producteurs dont la situation, si elle fut bonne un temps, devient actuellement difficile. Nous entendons que nos paysans rentrent dans leurs frais de productions et qu'ils gagnent raisonnablement leur vie. Mais nous nous élevons avec énergie contre tous les groupements dont l'unique objectif est d'étrangler à la fois le détaillant et le consommateur en leur imposant des prix arbitraires et excessifs.

Et nous nous élevons surtout contre la prétention du nouveau trust laitier qui, pour conquérir la maîtrise absolue du marché, ne recule devant aucun des moyens qui furent inaugurés par le Département fédéral de l'Economie publique inspiré par l'Union suisse des paysans et qui nous livrèrent, détaillants et consommateurs, pieds et poings liés entre leurs mains.

Les fédérations laitières de Vaud et Fribourg, dans la convention précitée, ont inscrit, à l'article 11, cette clause :

« Les Fédérations livrant du lait de consommation *obligeront par contrat de vente* le destinataire de ce lait à se procurer auprès de la Centrale vaudoise du beurre la totalité du beurre nécessaire à son commerce. L'inobservation de cette clause entraîne la suspension de la livraison du lait. La Commission (C. F.) peut permettre dans des cas spéciaux des dérogations à l'obligation d'achat du beurre. »

Ainsi donc, le détaillant qui voudra du lait devra passer sous les fourches caudines des producteurs et leur prendre tout le beurre dont il aura besoin, au prix fixé par l'organe central des fédérations laitières.

Et si, par aventure, son concurrent d'en face, dont le lait n'est pas la marchandise principale, trouve son avantage à s'approvisionner de beurre en France, en Italie ou au Danemark, à un prix très inférieur au nôtre, il renoncera à la vente du lait et ruinera son concurrent lié par un contrat draconien.

Voilà contre quoi nous protestons et voilà ce que les détaillants se refuseront à accepter, dans la crainte de mettre la main dans un engrenage qui les broiera tout entier.

La Fédération laitière du Léman, qui a fixé son siège à Vevey, a décidé de construire une « centrale » dont les plans sont devisés à fr. 580.000, gros chiffre si l'on considère le prix de l'argent et la gravité des temps. Ce gros capital, qu'il faudra renter, nous renseigne sur l'importance que les producteurs de lait entendent donner à leur groupement corporatif. Qui paiera ces frais d'administration ? Pas les producteurs, sans doute, mais le consommateur qui devra en passer par la volonté des chefs agraires et accepter, bon gré mal gré, les prix qu'on voudra bien lui imposer. D'où un renchérissement du prix de la vie.

Encore une fois, nous n'entendons pas contester aux producteurs de lait le droit de se grouper pour la défense de leurs intérêts légitimes ; mais nous leur crions casse-cou quand ils nous menacent de mesures rigides, empruntées à nos Confédérés d'Outre-Sarine, et qui ne conviennent pas à notre individualisme welche.

On s'apprête à répéter l'erreur commise cent fois à Berne et qui consiste à violenter les lois naturelles du commerce et de l'industrie.

Le détaillant et le consommateur se défendront de toutes leurs forces contre une pareille prétention. Et cela ne contribuera pas à l'harmonie générale.

Association des commerçants en produits laitiers de la Suisse romande

Suisse et télégraphie sans fil

Berne, 25 février.

(Communiqué.) — A l'occasion de la fondation de la société suisse Marconi, le Président du conseil d'administration de la société Marconi anglaise a fait parvenir aux membres de la société suisse une lettre de laquelle nous extrayons les passages suivants :

« Nous regrettons beaucoup qu'il ne nous soit pas possible d'être aujourd'hui avec vous à Berne, et cela d'autant plus que nous considérons la fondation de cette société comme une affaire de grande importance pour le développement des relations européennes.

Nulle autre puissance plus que la Grande-Bretagne ne se rend compte du rôle élevé que la république suisse a toujours joué dans le domaine du développement des relations internationales et dans l'étude des questions sociales et politiques. Nous savons et reconnaissons que la Suisse a toujours manifesté la volonté de former un centre vivant et actif de progrès pour la civilisation et nous vous en sommes reconnaissants.

C'est pourquoi nous sommes fiers d'être en relations avec une entreprise suisse qui, nous le déclarons ouvertement, ne saurait manquer de contribuer à raffermir encore la situation par ailleurs si enviable de votre pays. La société vous donnera l'occasion, à chaque instant, de vous mettre en communication directe avec les pays européens les plus éloignés et libérera votre pays de toute dépendance dans ses rapports avec les pays les plus éloignés.

Nous avons la persuasion qu'en peu de mois Berne deviendra un des centres les plus importants du trafic européen. »

D'autre part le Conseil d'administration suisse a reçu une lettre de M. Marconi dans laquelle le génial inventeur exprime ses vœux pour la réussite de la nouvelle entreprise.

Berne-Milan

La nouvelle ligne télégraphique Berne-Milan a été mise en exploitation le 21 février. Au cours de la conférence de Gênes, Berne correspondra directement avec Gênes par l'entremise de cette ligne. Une fois cette conférence terminée on envisage de prolonger jusqu'à Rome cette nouvelle ligne. Par l'emploi d'un appareil Baudot Berne correspondra directement avec Rome et Milan. A l'heure actuelle la ville de Berne est en relation directe avec les villes suivantes : Paris, Londres, Bruxelles, Berlin, Vienne, Francfort s. le Main, Innsbruck et Dijon.

Le chômage

Le Conseil d'Etat de Genève propose d'allouer un crédit de 1,125,000 francs pour la création et l'exploitation de chantiers et d'ateliers destinés à fournir du travail aux chômeurs. Cette demande de crédit est motivée par le fait que la situation générale a empiré depuis sept mois. Les vingt-deux chantiers ouverts marchent bien. L'office des chantiers de chômeurs rend de grands services et a réduit les frais généraux au 2 % des dépenses totales.

Le crédit demandé est calculé pour la période du 1er janvier au 30 avril, soit pour : 100 jours de travail à 15,000 fr. par jour, soit 1,500,000 francs. A déduire la subvention de la Confédération évaluée à 375,000 francs. La somme nécessaire demandée permettra peut-être d'attendre que les travaux de la campagne diminuent le nombre des sans-travail.

La Suisse et la S. d. N.

Berne, 25 février.

La commission du Conseil des Etats, chargée de discuter le rapport de la seconde assemblée de la S. d. N., s'est réunie à Berne du 23 au 25 février, sous la présidence de M. Bolli (Schaffhouse). Après avoir entendu un exposé très complet de M. le conseiller fédéral Motta, la commission a décidé de proposer au Conseil des Etats d'approuver le rapport.

Le blé indigène

Zurich, 25 février.

Au cours d'une assemblée de l'Association des agriculteurs suisses, M. Kaeppeli, directeur de l'alimentation, a déclaré au sujet du prix des céréales que l'acceptation de la récolte du blé indigène en 1922 se fera à la fin de ce mois. Jusqu'au 22 février, 9176 vagons de céréales indigènes ont été livrés. L'administration a payé, pour cela une somme de 51 millions et quart de francs.

Pro Juventute

Sans méconnaître les souffrances des enfants étrangers, *Pro Juventute* reconnut, le 18 février, après une discussion animée, que le devoir des familles suisses qui sont en mesure de le faire était, plus que jamais, d'offrir l'hospitalité aux enfants suisses, cela surtout en raison de la misère provoquée par le chômage croissant; il en est de même pour les enfants de nos compatriotes à l'étranger subissant de très dures privations. Les représentants locaux de l'œuvre recevront dès maintenant avec reconnaissance les adresses de places disponibles et les dons en argent (compte de chèques postaux VIII. 3100).

" Le Règne de l'Esprit malin "

On se rappelle le succès obtenu il y a cinq ans par cette œuvre de C.-F. Ramuz, qui s'est trouvée épuisée en quelques semaines. Désireuse d'atteindre un public plus étendu, la Maison d'éditions Georg et Cie, à Genève, vient de réimprimer le *Règne de l'Esprit malin* et le mettra en vente, malgré les difficultés qu'il y a de nos jours à éditer des livres, à un prix très modéré.

Ajoutons que l'auteur a retouché son œuvre d'un bout à l'autre en vue d'une plus grande condensation; certains épisodes ont été, pour ainsi dire, entièrement récrits. M. Alexis François, professeur à l'Université de Genève, écrit à ce propos :

A distance, on aperçoit mieux les qualités de cette « histoire » par laquelle Ramuz inaugura la série de ses romans fantastiques — pieuse estampe, où cependant le sentiment religieux n'est qu'un prétexte, traitée à la façon des vieux bois populaires, et qui dresse à toujours devant notre esprit la figure saisissante du cordonnier Branchu, entouré de ses victimes, au milieu du village bouleversé par la rafale de « l'esprit malin ». Seule une imagination puissante a pu concevoir une œuvre de ce caractère, dont le sujet, à vrai dire, n'est pas nouveau, mais se renouvelle par le style et par les visions empruntées à la montagne valaisanne. Et c'est précisément l'un des mérites de Ramuz d'avoir su enraciner en plein terroir natal un genre que les écrivains suisses romands ont systématiquement ignoré ou dont ils n'ont tiré que de pâles effets. Toutefois le local ici n'absorbe pas toute l'œuvre, qui conserve intact son caractère universel, comme en témoigneraient au besoin les traductions qui en ont été faites ou qu'on est en train d'en faire pour les lecteurs allemands et américains.

CANTON DE VAUD

PRESSE. — Nous venons de recevoir le premier numéro du *Journal de Médecine et d'Hygiène populaires de la Suisse romande*, dont le rédacteur est M. le Dr O. Cornaz. Ce journal paraîtra tous les quinze jours dès le 1er mars.

Les dragons vaudois

* L'assemblée générale de la Société des Dragons, Guides et Mitrailleurs du canton de Vaud, réunie à Orbe, et à laquelle étaient représentées les sections d'Echallens, de Lausanne, d'Yverdon, de Moudon, d'Aigle-Bex, de Cossonay-La Sarraz, de Morges, d'Orbe, du Jorat et de la Côte par 29 délégués officiels, a constitué son comité central comme suit : président : Charles Perret, margis, à Lausanne; vice-président : François Mayor, armurier à Lausanne; secrétaire : Frédéric Grobéty, appointé, à Lausanne; caissier : Alfred Curchod, brigadier, à Lausanne; archiviste : Albert Trummer, appointé, à Lausanne; membres : Albert Mermoud, margis, à Yverdon, et Francis Michaud, mitrailleur à Lausanne.

Le Comité du journal a été composé de la façon suivante : président : Charles Perret, margis, à Lausanne; secrétaire : Auguste Rey, président honoraire à Lausanne; caissier: Max Schmidt, membre honoraire, à Lausanne; administrateur : Charles Pelet, à Lausanne.

LAUSANNE

L'eau aux abattoirs

* Aux fins d'économiser l'eau, la Municipalité propose d'utiliser d'une façon indéfinie les 200 à 300 litres-minute qui sont employés aux abattoirs pour refroidir l'anhydride sulfureux comprimé et qui s'en va ensuite dans les coulisses de l'abattoir, bien que son passage à travers les appareils ne lui fasse subir qu'une légère augmentation de température. Pour cela, il suffira de renvoyer cette eau par sa pression naturelle dans le réservoir de distribution des abattoirs, en modifiant le condensateur de la nouvelle machine; coût 3500 fr.; économie annuelle : 700 fr.; diminution de recettes du Service des Eaux; 1200 fr.; économie d'eau 21,600 mètres cubes.

CARNET DU JOUR

Salle Tissot. — 2¼ h., Société de théologie : Conférence Subilia.
5 h., Société des Beaux-Arts : Conférence Ganz.
Eglise St-Jean. — 8¼ h., Récital d'orgue : Marcel Dupré.
Maison du peuple. — 8½ h., Conférence Mlle J. de la Harpe.
Cinémas. — Théâtre Lumen, Royal Biograph, Palace, Apollo et Modern-Cinéma.

SPECTACLES - CONCERTS - SOCIÉTÉS

KURSAAL. — Ce soir lundi relâche. Mardi à 20 h. 30, dernière de *La fille du tambour-major*, opérette militaire, d'Offenbach, en représentation tout à fait populaire aux prix de 1 fr., 1 fr. 50 et 2 fr.

Mercredi et jeudi, deux dernières de *La chaste Suzanne*, avec grande bataille de serpentins.

Dès vendredi : *Faust* alternera avec *Le Comte de Luxembourg*.

CHOEUR MIXTE HELVETIA. — Vendredi 3 mars à 8½ heures, à la Maison du Peuple, aura lieu le concert annuel du Chœur mixte *Helvetia*, dirigé par M. F. Keizer, avec le gracieux concours de M. Barblan. Cette société promet à ses auditeurs une intéressante soirée. Mlle Gayrhos tiendra le piano d'accompagnement.

MUSIQUE DE CHAMBRE. — Grâce à la persévérance de nos trois excellentes artistes, la Musique de chambre au Lausanne-Palace semble enfin avoir acquis de cité à Lausanne. Les prochaines séances auront lieu mercredi et vendredi prochains aux heures habituelles et avec le programme suivant : *Trio* op. 8 en sol mineur, Chausson; *Sonate* en *la* majeur, Franck; *Trio* « Eine Bergnovelle », op. 120. Huber.

CONCERT AU TEMPLE DE ST-FRANÇOIS. — Jeudi 2 mars, à 20 h. 30, au temple de St-François, aura lieu une belle manifestation musicale de deux de nos meilleures sociétés de la ville. Le Chœur du Conservatoire dirigé par M. Troyon, et le Chœur d'hommes de Lausanne, dirigé par M. A. Denéréaz, donneront un fort beau concert dont le programme admirablement composé promet aux auditeurs de pures joies artistiques. M. Jose Porta, violoniste, dont le concours est assuré, jouera l'Adagio du *Concerto* en *mi* majeur de J.-S. Bach, la célèbre *Romance* en *sol* de Beethoven, et l'Andante du *Concerto* en *la* majeur de Mozart. M. A. Denéréaz se fera entendre dans le premier mouvement de la *Sonate tragique* dont il est l'auteur. Relevons encore le Finale du *Stabat Mater*, de Pergolèse et la *3me Béatitude* de Franck qui seront exécutés par les deux sociétés réunies avec accompagnement d'orgue et piano.

INSTITUT DE RIBAUPIERRE. — C'est mercredi 1er mars qu'aura lieu l'audition d'élèves de l'Institut de musique de Ribaupierre avec le concours de l'Orchestre du Conservatoire de Montreux. Le programme comprend le 1er mouvement du *Concerto* en *ré* min. de J.-S. Bach pour piano un *Rondo* de Haydn, le premier mouvement du *Concerto* en *ré* min. de Mozart pour piano, le *Concerto* en *do* pour violon de Haydn, deux chants pour soprano de Gluck et Mozart; le *Conzertstucke* pour piano de Schumann et la *Fantaisie Piémontaise* pour violon, de Sinigaglia. L'Orchestre accompagnera toutes ces œuvres et jouera l'Ouverture d'*Euryanthe* de Weber. C'est donc une intéressante soirée en perspective.

EDUCATION PHYSIQUE FÉMININE. — La Société d'éducation physique féminine de Lausanne aura sa soirée annuelle samedi 4 mars dès 8¼ h., au Casino de Montbenon. Un joli progrmme a été préparé pour cette petite fête.

UNION MUSICALE. — L'Union musicale, corps de musique d'harmonie, a constitué comme suit son comité pour 1922 : président : Ryffel, Arthur, Maupas, 1; vice- président, Blanc, Julien; secrétaire : Baudat, Emile; caissier, Bugnion, Edouard,; sous-secrétaire : Dreyfus, Isidore; sous-caissier, Barbar, Emile; archiviste-bibliothécaire, Bazin, Emile.

La direction reste confiée à M. H. Merten. La première soirée annuelle de cette société est fixée au 29 avril. Le programme choisi permettra du juger du travail accompli durant l'hiver et porra faire augureur de la qualité des auditions publiques qui seront données pendant la saison prochaine. A cette soirée, également, on entendra le cours d'élèves clarinettes et flûtes que dirige M. J. Novi, professeur au Conservatoire. Ce sera pour Lausanne la primeur d'une audition de ce genre.

FEUILLETON DE LA *GAZETTE DE LAUSANNE*

MARCELLE TINAYRE

LES LAMPES VOILÉES

LAURENCE

5

Reproduction interdite aux journaux qui n'ont pas de traité avec MM. Calmann-Lévy, éditeurs à Paris.

Mettant ses pas dans les pas qu'elle a faits la veille, traçant la forme future des pas qu'elle fera le lendemain, Laurence marche, invisible en son vêtement violet et noir qui l'apparente au crépuscule. Déjà, l'œuvre du jour lui devient étrangère; l'infirmerie, les enfants, le docteur, le pauvre soldat, tout recule et s'efface dans sa pensée. Elle n'éprouve pas l'allégresse que donne au bon ouvrier la tâche accomplie avec amour : elle est sans joie, sans chagrin, sans regret et sans espérance, comme les choses qui se soumettent à l'hiver et s'abandonnent à la nuit.

Souvent, elle a connu cet état où l'anéantissement du désir conduit l'âme fatiguée de lutter vainement et l'âme fatiguée d'attendre vainement la lutte. Résignation sans douceur, détachement sans amertume, passions tombées comme le vent tombe; aucun élan vers la vie et pas même vers la mort. Et cependant nulle crainte.

Nulle crainte de l'avenir; il sera ce qu'est le présent — avec un peu plus de solitude à peine... Nul regret du passé : il fut ce qu'est le présent — avec un peu moins de solitude, à peine...

Enfant, Laurence attendit de vivre, dans un couvent de Périgueux, pendant que son père naviguait et que sa mère, la « belle madame de Préchateau », régnait, à Rochefort, sur le petit monde maritime. Quand elle venait, pour les vacances, dans la Grande-Ile, elle ne soupçonnait pas qu'elle devrait s'y fixer un jour, et vieillir là sans avoir vécu... Comme elle aimait la forêt, et comme ses pieds étaient légers sur le sable, lorsqu'elle courait, en plein midi, sans chapeau, les reins battus par sa tresse noire! Alors, le ciel et la mer, la dune stérile, les jardins en fleur, — et la vie, à l'horizon de l'enfance! — apparaissaient dans cette brume lumineuse et bleue, dans ce doux ensoleillement que la jeunesse répand sur le monde et dans les âmes...

Et puis, le père mort, la mère veuve et ruinée, Laurence se retrouve au Vert-Village : elle est cette jeune fille endeuillée qui accompagne, à pas lents, une vieille dame souffrante et capricieuse. Les années coulent : toujours ce même cadre, toujours les mêmes figures; toujours les mêmes conversations, les mêmes soucis, les mêmes devoirs. Pas d'autres spectacles que ceux des heures et des saisons; pas d'autres relations sociales que le docteur Aubenas, le curé de Saint-Eutrope, quelques bourgeoises du Fortin; pas d'autres événements que les maladies et les morts, les petits scandales du village, l'arrivée et le départ des baigneurs qui louent le pavillon de l'Ermitage, pour l'été... A trente ans, mademoiselle de Préchateau se fane sans avoir fleuri; elle abandonne toute coquetterie féminine. Avec sa coiffure lisse, ses robes aux graves couleurs du demi-deuil, son teint pâle qui jaunit un peu, ses yeux noirs, sa bouche taciturne, elle a l'air d'une infante espagnole devenue religieuse, soumise à la règle, abaissée aux humbles travaux et qui pourtant reste royale...

Dans cette existence tout en clair-obscur, un rayon passager : l'amitié d'un homme.

Il se nommait Dominique Pellegrin, et il venait de Toscane où il avait sa maison et ses amours. Humaniste et poète, nourri des lettres italiennes, il avait mis son talent au service du génie, et s'était fait le commentateur passionné, le dévot traducteur de Dante. Déjà, il avait publié des études sur la société florentine au XIIIme siècle; un livre, *Dante et ses amis*, une version de la *Vita Nuova*, et il préparait la traduction de l'*Enfer*. En mai 1913, quelque affaire l'ayant appelé à Saintes où il avait ses parents, Pellegrin voulut se libérer d'une tyrannie affectueuse qui gênait ses travaux. Il chercha en Saintonge un coin perdu où se retirer jusqu'à l'automne sans trop s'éloigner de sa famille. On lui indiqua le Vert-Village et le pavillon de madame de Préchateau. Pendant cinq mois, cet hôte de hasard partagea la vie des deux exilées; Laurence l'étonna, l'intrigua, l'intéressa enfin passionnément. Il travailla près d'elle, charmé d'initier cette intelligence fine et forte aux splendeurs de la poésie dantesque. Quand il repartit, en novembre, Dominique Pellegrin promit de revenir... Il ne revint pas. Ses lettres, d'abord fréquentes et chaleureuses, se firent plus rares, un peu embarrassées, presque froides. La mobilisation le ramena pour le jeter aux armées. Il écrivit cinq ou six fois seulement en 1915 et, depuis février 1916, ne donna plus aucune nouvelle... Ainsi finit une correspondance qui était douce à mademoiselle de Préchateau. Laurence ne marqua ni surprise, ni rancune, ni chagrin apparent : elle accepta d'être oubliée...

Et qui donc, parmi les amis d'autrefois, s'est montré fidèle au souvenir? Peut-être, dans les ports de guerre, de vieux officiers, évoquant leurs années d'école et leurs campagnes, prononcent-ils parfois le nom du camarade disparu; peut-être se rappellent-ils la belle femme qui troublait le cœur des enseignes et faisait soupirer les amiraux, lorsqu'elle paraissait, blanche et blonde, aux bals maritimes?... Ruinée, flétrie, disparue, vit-elle encore ? Qu'est- devenue sa petite fille?... On le sait vaguement. Mais une vieille femme pauvre, une fille sans dot, cela n'intéresse personne. Les dames de Préchateau sombrent dans l'oubli comme dans la tranquille profondeur d'une eau sans transparence et sans ride.

Laurence, ainsi qu'ont fait les autres, s'est détachée du souvenir. Si jamais son âme a possédé un compagnon secret, son âme, en ce soir d'hiver, est orgueilleusement seule.

Autour d'elle, l'ombre et le brouillard s'épousent, créant une sorte d'élément inconnu, comme une sueur d'agonie sur le grand cadavre terrestre, et la rumeur de l'Atlantique semble venir d'un autre monde où la vie persiste encore avec le bruit et le mouvement. D'instant en instant, diminue cette transparence de l'air qui laissait deviner quelque trace des couleurs. Laurence distingue encore le dessin tourmenté des rameaux et leurs grands gestes immobiles, mais elle ne voit plus la sourde traînée des ronces limitant la forêt, de chaque côté de la route. Elle se fie à ses pieds qui tâtent le sol, qui reconnaissent les reliefs et les dépressions; ici les cailloux clairsemés, là une couche épaisse d'aiguilles toujours un peu mouillées et glissantes. Elle va, pareille aux chevaux fourbus qui dorment en tirant leur charrette, guidés par l'instinct plus sûr que la vue, plus impérieux que le fouet. Déjà, elle a passé le carrefour où quatre allées forestières coupent la route au même point; et elle marche depuis si longtemps qu'elle doit être tout près du Vert-Village. Une lassitude engourdissante monte de ses pieds à ses genoux; sa pensée vacille sous son front, au martèlement de la migraine. Elle désire la chambre chaude, la lampe, la vieille mère grondeuse. La sensation de l'insolite, une « avant-pensée » d'inquiétude s'insinue dans sa torpeur. Elle ralentit sa marche, entraînée par la déclivité imprévue, par le sournois éboulement du sable...

Où est-elle? Comment a-t-elle pu s'égarer? Cette forêt n'est plus *sa* forêt. L'instinct trompé se rebelle contre la secrète hostilité des choses. Tout est piège : la pente rapide, le sable fuyant, les racines enchevêtrées. Les arbres mêmes ont un air méchant. Laurence veut retourner en arrière; un buisson accroche son manteau; elle veut avancer : un rameau chargé de froides aiguilles la frappe au visage. Elle se retient à un arbuste qui cède. Les feuilles froissées, le brisement du bois mort, la chute d'un pignon, quelque part, dans le taillis... Bruits faibles qui se propagent... Le silence est gros d'appels étouffés comme un cimetière où l'on aurait enseveli des vivants.

Laurence de Préchateau ne bouge plus. Elle rassemble son énergie et fait tête à l'informe épouvante. Au fond de sa mémoire, sonne la cloche d'airain d'un tercet dantesque, obsession dont elle ne peut se défendre. Qui donc parle et pleure, ici?

(A suivre).

SPECTACLES · CONCERTS
CONFÉRENCES · SOCIÉTÉS

Royal Biograph

Place Centrale — Téléphone 29.19

Du vendr. 24 février au jeudi 2 mars 1922.

Un splendide drame du pays des neiges :

La Neige sanglante

Merveilleux drame de l'Alaska en 3 actes.

Suite et fin de l'immense succès :

L'Orpheline

Le superbe ciné-roman Gaumont avec

BISCOT

MODERN-CINÉMA

Av. Fraisse Tél. 2877 — **LAUSANNE** — Sous Gare C. F. F.

Du 24 février au 2 mars 1922

LA FOURNAISE

Grande comédie dramatique en 6 actes tirée du célèbre roman de Madame Crawford interprété par

Mlle Agnès Ayres.

Tous les jours : Matinée à 15 h. Soirée à 20 h. 30.

Casino de Montbenon

Mercredi 1er mars à 20 h. 30

Concert-Représentation

donné par

les **Elèves des Collèges classique et scientifique**, la **Fanfare des Cadets**, la **Société d'étudiants Helvétia**, **M. Sallaz**, professeur

sous les auspices des

Anciens Collégiens et **Anciens Moyens**

au profit des

uniformes de la Fanfare des Cadets

Billets à fr. 3. , 2.— et 1.— en vente auprès des Concierges des collèges et à l'entrée. 1970

Des nerfs sains, vigoureux, résistants

sont indispensables pour prospérer, réussir, mener une existence agréable et jouir de la vie. Prenez régulièrement

ELCHINA

quinquina très efficace et vous jouirez toujours d'une bonne santé. 499

Se trouve d. les phar., le fl. fr. 3.75, d. fl. fr. 6.25.

Biens séquestrés

Vente à Thonon-les-Bains le **jeudi 9 mars 1922**, à 14 h., au Palais de Justice, par M. Félix Charmot, ancien notaire, liquidateur-séquestre de la succession de M. Raymond de Pourtales, ancien secrétaire de la Légation allemande de La Haye, d'une propriété d'agrément située entre Thonon et Genève, au bord du lac, sur la commune d'Yvoire (Hte-Savoie), lieu dit « Le Clu » et « La Petite Châtaignerie » et comprenant : 1) une grande villa-chalet, de construction moderne, où le bois domine, avec terrasses et parterres de 2500 mètres carrés ; 2) et la moitié indivise des immeubles l'entourant et composée de : loge de jardinier, garage, réservoir, jardins, bosquets, prés, terres, bois, grève et port d'une superficie totale de 5 hectares, 30 ares, 28 centiares.

Mise à prix : 150,000 fr.
Consignation pour enchérir : 15,000 fr.

Pour tous renseignements, s'adresser à M. Félix Charmot (15, rue Vallon, à Thonon), rédacteur et détenteur du cahier des charges. 1974

Disponible de suite une voiture de tourisme superfine, toute neuve,

Farman, 6 cyl.

exécution dernier cri au prix de fr. 45,000.—. Une petite voiture à 4 places sera éventuellement prise comme paiement.

Adresser offres sous chiffres *P 5185 Z, à Publicitas, Zurich.* 44

Miel français

garanti pur et contrôlé, 2 ou 3 kg. à fr. 3.50 le kg., seau 5 kg. à fr. 3.20 le kg., brut pour net, port en sus. Echantillon contre 30 cent. en timbres. Pastilles au miel, fr. 1.50 la boîte de 125 gr. net. S'adresser à **C. Grin**, « Le Réséda », **Morges.** 1986

Office immobilier et commercial

L. ZAHND, régisseur

Avenue Université, 4

Téléphone 8196

Encaissements amiables et juridiques. Consultations sur tous litiges, renseignements commerciaux, reprises et remises de commerces, cafés, hôtels, etc., achats et ventes d'immeubles divers, domaines, etc. Rédactions de toutes pièces, déclarations d'impôts, inventaires, mises mobilières et de chédail. 21 ans de pratique. Discrétion assurée. 526

Cure de raisins

en toute saison.

Puissant dépuratif du sang, grâce au ferment pur de raisins des pays chauds.

H. BURMANN

Les Brenets

Téléphone No 20

Sans rival contre : boutons, clous, diabète, goutte, eszéma, etc.

S'adresser à *Henri Burmann, Les Brenets*, et dans toutes les pharmacies. 531

Comptoir d'Escompte de Genève

MM. les Actionnaires sont convoqués en Assemblée générale ordinaire, le mercredi 15 mars, à 15 heures, au local de la Bourse de Genève, rue Petitot, 8. 1980

ORDRE DU JOUR :

1. Rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 1921 ;
2. Rapport de MM. les Commissaires-Vérificateurs ;
3. Votation sur la conclusion de ces rapports ;
4. Election de 5 Administrateurs ;
5. Nomination des Commissaires-Vérificateurs pr l'exercice 1922.

Pour assister à l'Assemblée générale, les actionnaires devront déposer leurs titres cinq jours au moins avant la réunion à l'un des sièges ou succursales de l'Etablissement à Genève, Bâle, Zurich, Lausanne, Neuchâtel, Fribourg et Vevey.

Conformément à l'art. 46 des statuts, le compte de Profits et Pertes et le rapport des Commissaires-Vérificateurs seront mis à la disposition des Actionnaires dans les bureaux des Sièges et Succursales de l'Etablissement, dès le 4 mars.

Genève, le 23 février 1922.

Le Conseil d'Administration.

Cette Chevelure en 36 Jours !

M. C. BICHON, rue de la Source, à Gourmalon-Pornic (Loire-Inf^re).

Je ne connais pas M. Bichon, je ne l'ai jamais vu. Sans cause apparente, ses cheveux s'étaient éclaircis, au point que le cuir chevelu apparaissait à peu près dénudé. Le 31 mai, il faisait un essai timide avec ma Sève. Le 6 juillet, il commençait un traitement sérieux avec ma Sève n° 2, et le 28 août, il m'écrivait ceci :

« Mon flacon n° 2 est fini, mes cheveux sont repoussés très épais. On ne dirait jamais, à les voir, qu'ils étaient aussi clairs. Je ne croyais pas, en employant votre Sève, obtenir un aussi brillant résultat, et en si peu de temps. Il dépasse tout ce que j'espérais ; aussi, je vous en serai éternellement reconnaissant. »

Et le 5 septembre, il m'écrivait encore : « C'est avec plaisir que je vous envoie ma photographie, que vous me demandez. Vous pouvez en faire l'usage que vous voudrez, pour prouver l'efficacité de votre Sève. »

QUANTITÉ d'ATTESTATIONS SEMBLABLES

AUTHENTIQUES, INDISCUTABLES, *avec noms et adresses, sont à la disposition de tous ceux qui veulent les consulter à mon laboratoire.*

JE METS AU DÉFI

toujours et quiconque de prouver que ma célèbre Sève capillaire n'arrête pas la chute des cheveux et ne les fait pas repousser dans la nuance primitive, quelle que soit la gravité ou l'ancienneté du mal.

POUR RECEVOIR GRATIS sous pli fermé, l'exposé de la méthode, écrire ou se rendre au Laboratoire OLBÉ, 5, Place Pigalle. Section 61, PARIS. 1969

AMATEURS

de la marque

PHILOS

ESSAYEZ la nouvelle cigarette

GLORIA

grand et long format — en boîtes métalliques.

En vente dans tous les bons magasins

au prix de Fr. 1.20 la boîte de 20 pièces.

A.-P. PHILIPPOSSIAN & Cie, S. A.

PUBLICITAS

Société anonyme suisse de Publicité

Siège social : GENÈVE. 50 succursales et agences en Suisse

PUBLICITAS a la régie exclusive de plus de

Cent Journaux Suisses

(parmi lesquels les quotidiens les plus importants) et de la plupart des

Almanachs suisses

et en administre seule toute la publicité

En dehors des organes qui lui sont affermés, **PUBLICITAS** reçoit les ordres d'insertion pour la

Totalité des Journaux

suisses et du monde entier

PUBLICITAS qui est sans contredit, dans notre pays, l'Agence de publicité

la plus ancienne
la plus importante
la mieux outillée

met à la disposition de sa clientèle

son organisation précise
une expérience de cinquante années
et ses excellentes relations avec la presse

LAUSANNE, rue Pichard, 3

L'Epidémie

est vaincue par l'usage régulier de l'Encaustique « Abeille », l'hygiène des appartements dep. 50 ans.

CAUSE DÉPART

Villa-Château. abords Lausanne, 18 pièces, parc, à vendre. Rabais de fr. 100,000.— sur valeur vénale. On traite avec 25,000 fr. comptant. S'adresser *Régie Bretagne*, Bourg, 19, *Lausanne.* 1962

Très importante entreprise suisse de transports, en pleine activité, cherche, pour donner extension à certaines de ses branches d'activité,

bailleur de fonds

disposant d'une somme importante et qui trouverait éventuellement occasion de participation active. Connaissances techniques non exigées. S'adr. sous **M 20370 X**, *Publicitas, Lausanne.* 1975

Dames et Messieurs

obtiennent une chevelure belle et forte par le

HUMAGSOLAN

Original Prof. Dr N. Zuntz, l'aliment pileux spécifique, efficace, est prouvé et recommandé par de nombreux médecins. Demandez la brochure explicative No 48, gratis et franco au *Dépôt d'Humagsolan, Melide* (Tessin). 1563

Mrs **Gunter** receives a few 1780

young ladies

who wish to learn English and complete their education Happy home life. Bathing. Tennis. Villa Arundel, 48, Christ Church Road, Bournemouth (England).

Occasion exceptionnelle

A vendre, pour cause de départ, à proximité de Lausanne, magnifique habitation de 11 pièces. Parc et verger d'environ 27,000 m2. Prix : fr. 150,000.—.

S'adresser : **Ceresole**, notaire, 15, place St-François. 1983

A vendre à Leysin

propriété

comprenant une **grande villa** de construction récente, ayant 16 pièces de maîtres et dépendances, confort moderne. Un grand chalet avec 12 pièces et dépendances, à l'usage de pension, le tout meublé, ainsi que 30 ares de pré en un seul tenant. Conviendrait pour médecin, désirant avoir sa clinique sous la main. Revenu actuel fr. 11,000.—, avant guerre fr. 17,000.—. Prix de vente fr. 125,000.—, avec facilités de paiement.

S'adresser sous chiffre **P 3416 M**, *Publicitas, Montreux.* 1912

Mixture N°1 Léger, goût anglais, la boîte de 74 gr. fr. 3.—
Mixture N°1 - - - - 1/8 1.50
Mixture N°2 mi-léger goût américain 1/4 3.—
Mixture N°2 - - - 1/8 1.50
V.D.M. N°4 carton de poche, goût anglais 1.20
J.W. N°3 cornet pointu, goût hollandais 1.20

Essayez-les, s.v.p. vous en serez contents. Se trouvent dans les bons magasins

HOTELIERS !

ON VEND

hôtel de 1er ordre, bien achalandé

30 chambres meublées, 4 mille m2 de jardin, garages, etc. en station climatérique, saison toute l'année, sur le lac Majeur ; grand avenir. Prix 180 mille francs. Ecrire à Bottacchi, Hôtel d'Italie, Canneto, Lac Majeur (Italie). 1987

ABONNÉS au TÉLÉPHONE

51.48 Brevets d'invention J.-D. PAHUD & Co, ing. conseils. Ex.-foner. du Bureau de la propriété intellectuelle, *rue de Bourg 33.*

Ecole JAWETZ — Rue Beau-Séjour, 29

Polytechnicum Baccalauréat **MATURITÉ**

Cours par petits groupes. Leçons particulières

Le directeur reçoit tous les jours de 11 à 12 heures.

MAGASINS ET BUREAUX

à louer chez

l'Union de Banques Suisses, à Lausanne

S'adresser pour renseignements au *Service immobilier de la Banque.* 1135

A vendre Limousine

Rochet-Schneider, 40 HP, modèle 1908, en très bon état, 10,000 francs français. Livrable frontière suisse Boncourt. S'adresser à *Société Industrielle Delle* (Territoire de Belfort). 1858

BUOCHS **Institut Merkur** BUOCHS

Lac des IV Cantons. 19me année. Lac des IV Cantons

Allemand en 6 mois. Cours commerciaux, de 1 ou 2 années. Cours de vacances. Préparation à tous les examens. Nourriture abondante et situation splendide au bord du lac ; vie de famille. Références de tout 1er ordre de la Suisse française. Prix fr. 130.—. Dem. prosp. à la Direction. 923

DEMANDES DE PLACES

Jeune demoiselle de bonne famille et éducation, sérieuse, de toute confiance, présentant bien, capable dans la tenue d'un ménage soigné, sachant bien cuisiner, désire poste de préfér. où il n'y a pas de maîtresse de maison. Off. s. U 1953 L, à *Publicitas, Lausanne.*

Je désire PLACER pour Pâques 1988

jeune homme

solide et en parfaite santé, ayant terminé ses écoles, dans famille sérieuse, où il aurait l'occasion de bien apprendre le français. Offres sous chiffres F 360 T, à *Publicitas, Thoune.*

On cherche pour 1985

JEUNE DAME

de la Suisse allemande *accueil dans famille* distinguée en vue d'apprendre la langue française et de se perfectionner dans la tenue d'une maison soignée. Vie de famille condition indispensable. Offres avec références sous M 21229 L, à *Publicitas, Lausanne.*

Imprimerie de la „Gazette de Lausanne"

(Société suisse de Publicité)

Ruelle St-François, 20 - - - Téléphone 8148

Impression soignée de :

Rapports de Sociétés. - Statuts.

Circulaires. - En-têtes de lettres.

Brochures. - Catalogues.

Programmes. - Affiches.

Délégations. - - Actions.

Faire-part de fiançailles et de mariage.

Factures. - - Enveloppes.

Règlements.

Lettres mortuaires. Livraison rapide.

Pompes funèbres générales

Hessenmuller, Genton, Chevallaz S. A.

LAUSANNE Palud, 6 Chaucrau, 3

Téléphones permanents n° 9202 — Téléphones permanents n° 9202

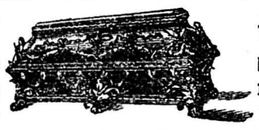

Fourgons et corbillards automobiles
Inhumations, Exhumations, Incinérations
Formalités complètes en cas de décès
Transports funèbres pour tous pays
Fourniss. offic. de la Ville de Lausanne

ETAT-CIVIL DE LAUSANNE

PROMESSES DE MARIAGE

Emile *Friedinger*, employé au téléphone, de Sirnach (Thurgovie), et Sophie *Rohrbach*, de Rüschegg (Berne), à Lausanne. Eugène Gilliard, agriculteur, de Mézières et Montpreveyres, et Rosa *Frête*, ménagère, de Provence, à Lausanne. Robert *Porchet*, artiste lyrique, de Corcelles-le-Jorat, et Elisa *Pacaud*, ménagère, de Prévonloup, à Lausanne. Fernand *Cordey*, cordonnier, de Savigny, et Marguerite *Formica*, couturière, de Turin, (Italie), à Lausanne. Théophile *Bosshard*, représentant de commerce, de Wetzikon (Zurich), à Lausanne, et Maria *Ulrich*, ménagère, de Muotathal (Schwytz), à Schwytz. Louis *Dulce*, avocat à la Cour d'appel, de et à Lyon (France), et Jeanne *Vollichard*, de Vuilly-le-Haut (Fribourg), à Lausanne.

DÉCÈS

Du 10 février : Giuseppe *Francioli*, de Vignone (Italie), 50 ans, chemin Renou, 4. Blanche *Rusillon*, de Belmont-s.-Yverdon, 52 ans, Saint-Roch, 3. — Du 12 : Maria *Schetdegger*, de Busswil (Berne), 53 ans, avenue Dikens, 4. Elisabeth *Philippin*, née Claudet, de Corcelles-Cormondrèche et Neuchâtel, 64 ans, Cour. Gisella *Ribi*, née Stornati, de Genève, 42 ans, avenue d'Echallens, 32. Jenny *Emery*, née Pittet, d'Etagnières, 55 ans, Prélaz. — Du 15 : Clémence *Porchet*, de Montsur-Rolle, 48 ans, rue de la Tour, 12. — Adolphe *Hermard*, de Cugy et Boulens, 62 ans, La Sallaz. Auguste *Vincent*, de Vallamand, 74 ans, avenue d'Ouchy, 71. Henri *Beaud*, de Romanel-s.-Lausanne, 74 ans, Montétan. — Du 16 : Maria *Kurz*, née Aebischer, de Vechigen (Berne), 68 ans, Cour. Elise *Moraz*, née Vaney, de Mex, 76 ans, ch. des Croix-Rouges. Louis *Lagnel*, de Saubraz, 78 ans, ch. du Devin. — Du 17 : Eugène *Larpin*, de Bursinel et Féchy, 50 ans, asile Eben-Hézer.

LES LIVRES

René VANLANDE. *Avec le général Niessel en Prusse et en Lituanie.* Préface de Mme Juliette Adam. Lavauzelle. Paris, 1921, 184 p. in-8.

Ce livre relate d'une façon tout à fait attrayante des événements fort intéressants et déjà presque oubliés, mais qui méritent certes d'être sauvés de l'oubli.

L'armistice du 11 novembre 1918 prévoyait que les troupes allemandes stationnées dans les territoires baltes rentreraient en Allemagne *dès que les Alliés jugeraient le moment venu.*

Le 1er juin, le Conseil suprême avait enjoint au gouvernement allemand de faire évacuer *le plus tôt possible* les provinces baltiques. Le 1er août, le Conseil suprême avait exigé le rappel du général von der Goltz et le retrait immédiat de toutes les troupes.

Le 28 octobre, le Conseil, pour mettre un terme aux ergotages des Allemands, constitua une commission interalliée chargée du contrôle de l'évacuation des provinces baltiques, et désigna le général français Niessel comme président de cette commission.

L'auteur, attaché comme capitaine au colonel Desse, chef d'état-major de la commission, raconte fort naturellement les événements auxquels il a été mêlé. C'est de l'histoire et de la bonne, pas truquée pour les besoins de la cause, comme l'est, hélas, trop souvent l'histoire officielle.

Il faut lire le récit de l'entrevue de la commission ou de ses délégations avec le ministre de la guerre Noske, avec le général von Esdorf, commandant à Kœnigsberg et avec le général von Eberhardt, commandant les troupes des provinces baltiques. On en retire l'impression que ces hauts personnages ont montré à cette occasion peu de dignité dans le malheur et encore moins de franchise.

Après deux mois de discussions pénibles où les Allemands cherchèrent par tous les moyens à bafouer la commission interalliée celle-ci arriva, grâce surtout à l'habileté et à l'énergie du général Niessel, à faire prévaloir sa volonté.

Plusieurs fois, au cours de la mission, des officiers ou soldats, isolés en pays ennemi, furent insultés, voire même maltraités par des militaires allemands. La commission décida, en conséquence, de ne pas quitter Berlin avant que des poursuites fussent entamées contre les coupables. Ayant atteint ce but la Commission rentra à Paris le 16 janvier 1920. Aussitôt après son départ, les poursuites furent suspendues. Et pourtant MM. Bauer, chancelier d'empire, Noske, ministre de la guerre et Müller, ministre des affaires étrangères et nombre de personnages de moindre envergure s'étaient engagés à faire punir les coupables.

Conclusion : ou bien ces messieurs étaient de mauvaise foi, ou bien ils n'avaient aucune autorité sur leurs administrés. Comment, après cela, se fier à la parole d'un gouvernement allemand ?

L.

Dr méd. Vera STRASSER. *Psychologie der Zusammenhänge und Beziehungen.* — Julius Springer, Berlin.

Il est impossible en ces jours de fin d'année de parcourir complètement le livre volumineux de la doctoresse Strasser ; cet ouvrage doit être lu à tête reposée, car les pensées qu'il renferme donnent lieu à la réflexion et le profane, non entraîné encore dans les questions de psychoanalyse, ne les saisit pas toujours du premier coup. L'esprit allemand de l'auteur greffé sur un cerveau russe a sondé consciencieusement l'âme, le cœur et les reins de la pauvre humanité : dans les dernières pages de ce gros volume, nous trouvons les conseils nécessaires pour arriver scientifiquement à la perfection.

N. V.

Maja MATHEY. *Heilige und Menschen. Tessiner Novellen.* — A. Francke, Berne.

L'éditeur Francke vient de publier une nouvelle édition des jolis récits tessinois de Mme Maja Mathey, ce sont les mêmes qui avaient tant charmé J.-V. Widmann lorsqu'ils parurent pour la première fois, il y a quelques années. Nous les relisons aujourd'hui avec le même plaisir : chacune de ces nouvelles est une perle. On y retrouve tout le Tessin, ce pays du soleil et des cœurs ardents. Le peintre Colombi a orné la couverture d'une « Pergola » qui donne la nostalgie du Midi à quiconque prend ce volume entre les mains.

N. V.

Général DOUCHY, ex-chef d'Etat-Major de la 8me armée. *Le Grand Etat-Major allemand avant et pendant la guerre.* Un volume in-8 avec 4 cartes. — Payot et Cie, 106, Boulevard Saint-Germain, Paris.

Le général von Kuhl a publié sous le titre : *Der deutsche Generalstab, in Vorbereitung und Durchführung des Weltkrieges*, un ouvrage qui a fait sensation en Allemagne.

La plupart des généraux et hommes d'Etat allemands qui ont écrit depuis la guerre ont présenté au public leur auto-défense ; le général von Kuhl s'est fait le défenseur du Grand Etat-Major. Il était qualifié pour le faire, car après avoir, en temps de paix, rempli pendant de nombreuses années des fonctions importantes dans ce Grand Etat-Major, il a été, pendant tout le cours des hostilités, chef d'Etat-Major, d'abord de l'armée du général von Kluck, puis du groupe d'armée du prince Rupprecht de Bavière. Il n'a jamais exercé le commandement d'une grande unité ; il est le prototype des « Generalstäbler » et le leitmotiv de son livre ne peut nous surprendre : l'Etat-Major a été impeccable dans la préparation ; il n'a nullement, comme on le prétend souvent, poussé à la guerre ; au cours de la lutte, les officiers d'Etat-Major ont été constamment à la hauteur de leur tâche ; la responsabilité de la catastrophe incombe uniquement aux pouvoirs civils.

C'est à la fois une traduction, une analyse et une discussion du livre du général von Kuhl que le général Douchy nous donne aujourd'hui. Il a extrait de l'œuvre et mis en relief les points les plus importants pour le lecteur français : opinions allemandes sur les armées ennemiee, notamment sur l'armée française, préparation à la guerre ; plan de Schlieffen et plan de Moltke ; retraite de la première armée après la bataille de l'Ourcq ; état des armées allemandes au moment de l'armistice ; retraite sur la position Hindenburg en 1917 et retraite derrière le Rhin en 1918 ; etc...

Civils aussi bien que militaires trouveront dans ce livre, sous forme condensée, bien des renseignements inédits et bien des enseignements utiles.

R. WARCOLLIER, ingénieur-chimiste. *La Télépathie, recherches expérimentales.* Préface de M. le professeur Charles Richet. Un vol. in-8 carré avec 62 figures. — Paris, Félix Alcan.

L'objet de cet ouvrage est l'étude approfondie de la transmission de la pensée, des rêves et surtout des hallucinations télépathiques.

« Voici un livre de science et de vraie science », dit le professeur Charles Richet dans sa préface. La méthode employée par l'auteur est, en effet, uniquement la recherche expérimentale. Il s'est livré à de nombreuses expériences avec des sensitifs et sur lui-même, et c'est leur résultat qu'il vient exposer en toute sincérité.

Son livre s'adresse non seulement à ceux qui veulent jeter un regard curieux sur les phénomènes du psychisme, plus que jamais à l'ordre du jour, mais encore aux chercheurs désireux d'être fixés sur l'état actuel de la question au point de vue scientifique.

Jusque dans les opinions scientifiques que M. Warcollier dégage de ses recherches, on retrouve l'esprit critique du chimiste, de l'homme de science affranchi de toute idée *a priori*. Il estime, en particulier, que le problème spirite ne peut être abordé qu'après l'étude complète du problème télépathique, le premier dépendant étroitement du second.

LES DERNIERES NOUVELLES DE LA NUIT

Bulletin téléphonique DE PARIS

(Service spécial de la Gazette de Lausanne)

AUTOUR DE L'ENTREVUE DES DEUX PREMIERS

Ce fut une surprise agréable pour les uns, amère pour les autres lorsqu'on apprit ce matin que MM. Poincaré et Lloyd George avaient durant leur courte conversation d'hier, mis au point les diverses questions à l'ordre du jour.

Le dissentiment franco-britannique que la politique de M. Briand avait laissé se développer est en voie d'apaisement. Le pacte franco-britannique va devenir une réalité mais avec des modifications qui le rendent acceptable pour les deux parties. Sans avoir encore résolu tous les problèmes pendants, il est certain que les négociations entre Londres et Paris ont fait hier un pas en avant et que les points de vue, sans se confondre encore, se sont singulièrement rapprochés.

M. Poincaré s'est trouvé en présence d'un homme très conciliant, nous dit-on, et nous croyons savoir qu'il a facilement persuadé son partenaire de la nécessité de ne pas écarter la Société des Nations des pourparlers de Gênes.

M. Lloyd George a dû d'ailleurs s'apercevoir qu'il avait en face de lui un homme documenté et qui, après avoir longuement médité sur les conséquences des gestes qu'on lui conseille, savait prendre les résolutions les plus raisonnables.

Si nos renseignements sont exacts malgré la discrétion que l'on observe au Quai d'Orsay et plus particulièrement dans l'entourage du président du conseil la journée de samedi aurait été une bonne journée pour la France.

L'atmosphère s'est éclaircie ; le vent d'orage s'est calmé et tout laisse prévoir que des espoirs allemands d'une brouille franco-britannique, cause première de la présence aux affaires de M. Poincaré, seront vains une fois de plus.

Mais il ne faudrait pas pousser l'optimisme jusqu'à croire que désormais l'entente est parfaite entre Downing-Street et le Quai d'Orsay. Il reste de nombreuses causes de frottements mais la façon dont quelques-unes des plus redoutables ont été écartées permet d'espérer que la question des réparations, dont on ne s'est pas occupé à Boulogne, sera réglée dans un esprit aussi conciliant.

L'entrevue de Boulogne

ELLE N'A PAS ÉTÉ INUTILE

Boulogne, 26 février.

(Sp.) (De l'envoyé spécial de l'agence Havas.) En dépit de sa brièveté, la conversation de MM. Lloyd George et Poincaré a été féconde en résultats immédiats.

Les deux premiers ministres se sont notamment mis d'accord sur les garanties politiques jugées indispensables pour la réunion de la conférence de Gênes. Trois points spécialement importants sont désormais acquis.

CE QUE LA CONFÉRENCE DE GÊNES NE DEVRA PAS FAIRE

En premier lieu, la conférence de Gênes ne pourra pas mettre en question les traités signés en France depuis la paix, c'est-à-dire non seulement le traité de Versailles, qui intéresse particulièrement la France, mais encore ceux de Trianon, de Saint-Germain et de Neuilly, dont le maintien intégral est réclamé par nos alliés de la Petite Entente. Il en sera de même du traité de Sèvres, qui n'est pas ratifié et fait encore l'objet de négociations entre les gouvernements intéressés. Il ne saurait être question à la conférence de Gênes de discuter des traités comme celui de Brest-Litowsk, que la France n'a jamais reconnu, ou comme ceux que le gouvernement des Soviets a conclu avec les Etats détachés de la Russie impériale.

A cet égard, l'interprétation de l'article 5 de la résolution de Cannes qui décida la convocation de la conférence de Gênes a été formellement précisé. Cet article, on le sait, déclare expressément que tous les pays doivent prendre en commun l'engagement de s'abstenir de toute agression à l'égard de leurs voisins. On pourrait craindre que cette condition s'opposât par exemple au droit que les Alliés tiennent du traité de Versailles, de procéder à de nouvelles occupations territoriales en Allemagne, en cas d'inexécution par le Reich de ses obligations. En réalité, ce droit à sanctions est entièrement sauvegardé. Il s'agit seulement de renouveler, en l'étendant aux nations qui comme la Russie et l'Allemagne ne font pas partie de la Société des Nations, la garantie de l'article 10 du Pacte, par lequel les puissances participantes s'interdisent entre elles toute agression. Il semble que dans l'opinion de nos alliés britanniques cette clause vise spécialement les relations entre la Pologne et la Russie des Soviets.

D'une façon générale, et c'est la 2me partie de l'accord intervenu, la conférence de Gênes ne pourra pas porter atteinte aux droits des alliés aux réparations. Ni leur montant, ni leurs modalités ne sauraient être contestés.

LES PRÉROGATIVES DE LA S. d. N.

Enfin il ne sera pas porté atteinte aux prérogatives de la Société des Nations. C'est à cet organisme que les gouvernements alliés auraient renvoyé l'étude des problèmes soumis à l'assemblée de Gênes, si l'Allemagne et la Russie en avaient fait partie. Certaines des décisions de la conférence de Gênes pourront d'ailleurs être renvoyées, pour exécution, à la Société des Nations. D'autres, au contraire, pourront être laissées à l'application seulement de certaines des puissances intéressées. On pourra recourir également à la documentation des organismes de la Société des Nations et du Bureau international du travail. De toute façon, la conférence de Gênes ne constituera pas un organisme permanent, qui doive entrer en concurrence avec la Société des Nations.

LES SOVIETS

Le gouvernement des Soviets ne sera pas reconnu de plano, du fait de son admission à la conférence de Gênes. Cette question sera réservée jusqu'à la fin des délibérations. Tous les gouvernements garderont une liberté absolue à cet égard.

En ce qui concerne les dettes russes, le gouvernement bolchéviste devra répondre des emprunts d'Etat des précédents gouvernements.

LA PRÉPARATION DE LA CONFÉRENCE

Le problème du désarmement européen ne sera pas posé à Gênes, l'Allemagne n'ayant pas encore rempli totalement les obligations prévues par le traité de Versailles à cet égard.

Les experts alliés se rencontreront à Londres probablement à la fin de la semaine prochaine pour arrêter la préparation technique des problèmes financiers, économiques et des transports à traiter par la conférence de Gênes.

LE PACTE FRANCO-BRITANNIQUE

Enfin MM. Poincaré et Lloyd George ont abordé le problème du Pacte franco-britannique que le premier-ministre anglais est désireux comme son collègue français, de voir se conclure sans retard. Faute de temps, cette question n'a pas pu être approfondie, mais il est apparu qu'une simple mise au point suffirait désormais à mettre en harmonie les deux points de vue. Peut-être même M. Poincaré se rendra-t-il à Londres bientôt pour arrêter cet accord avec la réunion de Gênes.

La conférence de Gênes

L'ATTITUDE DE LA PETITE ENTENTE

Belgrade, 26 février.

(Dép. part. Av.) Le *Vreme* de Belgrade, dans un article intitulé « Le renforcement de la Petite Entente », déclare :

« L'existence de la Petite Entente est chaque jour plus nécessaire en face de la situation troublée de l'Europe.

« La démarche de la Pologne pour être admise aux derniers pourparlers de la Petite Entente élargit la signification de cette alliance et offre à la Pologne de grands avantages. Située entre l'Allemagne et la Russie soviétique, la Pologne agit sagement en écartant les divergences de vue qui existent entre elle et la Tchécoslovaquie, pour entrer dans la voie de la coopération, dans le cadre de la Petite Entente.

« La force attractive de la Petite Entente s'est aussi exercée sur la Grèce, qui inclina ces temps derniers à la collaboration.»

LA RÉUNION DES EXPERTS

Londres, 25 février.

Selon les informations recueillies dans les milieux britanniques la conférence préparatoire des experts se réunira à Londres le 3 mars. Toutefois le choix de cette date reste subordonné à l'agrément de la Belgique, de l'Italie et du Japon.

ÉTATS BALTES

Riga, 25 février.

La conférence des quatre Etats baltes se réunira à Varsovie au commencement de mars pour délibérer des mesures à prendre en vue de la conférence de Gênes.

France

BONS DU TRÉSOR

Paris 26 février.

Le *Journal Officiel* annonce que le taux de l'intérêt des bons du Trésor et des bons de la Défense nationale, est réduit de 1/2 %.

ÉLECTION SÉNATORIALE

Metz, 25 février.

Les deux premiers tours de scrutin pour l'élection d'un sénateur en remplacement du sénateur Collin décédé a donné les résultats suivants : Electeurs inscrits 1407, votants 1394. Premier tour M. Berthier de Savigny (Union républicaine de Lorraine) 527 voix ; M. Rollin (Union républicaine de Lorraine) 418 voix ; M. Bastien (agriculteur) 363 voix ; M. Fox (communiste) 775 voix. Au second tour M. Rollin se désiste en faveur de M. Berthier dont l'élection paraît ainsi être assurée.

Belgique

UNE LIQUIDATION FRAUDULEUSE

Bruxelles, 26 février.

L'un des principaux actionnaires d'une banque belge actuellement en liquidation a signalé à la justice les manœuvres d'un certain groupe dont les membres possédaient illégalement un très grand nombre d'actions. Le procureur du roi a ordonné une descente dans un hôtel du centre de Bruxelles où se tenait une assemblée générale des actionnaires. Tous les titres et les bordereaux ont été saisis.

La *Nation belge* qui rapporte le fait, ajoute que selon certaines personnes la société en question serait par moitié aux mains des Belges et d'Allemands. On affirme également que des opérations contraires aux intérêts de la société ont été effectuées et qu'il en est résulté des pertes de plusieurs millions.

Grande - Bretagne

ECHEC A LA COALITION

Londres, 26 février.

Dans l'arrondissement de Bodmin (Cornouailles), une élection législative supplémentaire a constitué un nouvel échec pour le gouvernement. Le candidat libéral indépendant Poole a été élu par 13,750 voix contre 10,610 au candidat unioniste.

Le problème irlandais

CONVERSATIONS

Londres, 26 février.

Répondant à l'invitation du gouvernement britannique, M. Griffith, président de la Dail Eireann, accompagné de deux collègues, est arrivé samedi. M. Griffith a eu avec M. Churchill un long entretien sur la situation créée en Irlande par l'ajournement à trois mois des élections irlandaises. L'évacuation de l'Irlande par les troupes anglaises a été discutée. Elle continuera dès lundi.

Italie

PREMIERS COMMENTAIRES

Milan, 26 février.

Tout en témoignant leur satisfaction de voir enfin dénouée la crise ministérielle, les journaux sont en général d'accord pour prédire au cabinet Facta une courte existence.

La crise, dit le *Secolo*, laisse pendants les grands problèmes urgents, elle laisse les partis préoccupés et fort embarrassés.

Le *Corriere della Sera* dépeint le ministère Facta comme le résultat d'un compromis entre les catholiques populaires et M. Giolitti, mais ce serait pure naïveté de considérer la lutte comme terminée, car les catholiques restent défiants à l'égard de M. Giolitti et ce n'est pas leurs meilleurs hommes qu'ils ont donnés pour la constitution du cabinet. Ce conflit entre eux et M. Giolitti va donc reprendre de plus belle et le sort du cabinet Facta en dépendra.

Pour le *Popolo d'Italia* c'est surtout à la lassitude des troupes parlementaires que M. Facta doit son succès.

L'*Avanti*, au contraire, est de méchante humeur : « Du ministère sur pied hier, on peut dire que c'est un ministère Giolitti, sans Giolitti. »

LA DÉLÉGATION ITALIENNE A GÊNES

Milan, 26 février.

L'un des premiers actes de M. Facta sera la désignation des délégués italiens à la conférence de Gênes. Avant de former son cabinet, M. Facta s'est adressé d'ailleurs à M. Tittoni, pour le prier d'accepter la charge de chef de la délégation italienne et la présidence de la conférence, M. Tittoni répondra sous peu.

M. RATHENAU NE VIENT PAS

Milan, 26 février.

Plusieurs journaux démentent la nouvelle, publiée par l'agence Volta, de la prochaine arrivée à Rome de M. Rathenau, ministre allemand des Affaires étrangères, à l'effet de conférer avec le gouvernement italien.

Négociations germano-polonaises

Berlin, 26 février.

Le *Berliner Tageblatt* écrit que les négociations germano-polonaises sur la réparation des dommages rencontrent certaines difficultés. Le gouvernement letton réclame une indemnité pour tous les dommages causés pendant la guerre, ce qui, au point de vue allemand, est contraire à l'arrangement du 15 juin 1921 qui accorde à l'Allemagne en Lettonie, d'après l'opinion du gouvernement allemand, le régime de la nation la plus favorisée.

Inde britannique

UNE DÉTENTE

Dehli, 26 février.

La fin de l'état de siège a été proclamée dans le Malabar. Un communiqué officiel signale que les Mahsuds ont attaqué à plusieurs reprises de petits détachements dans la région de Gondola, mais ont été repoussés avec des pertes sérieuses. Les pertes anglaises se chiffrent par 2 tués et quelques blessés.

Etats-Unis

L'ACCORD DES QUATRE

Washington, 25 février.

(P. T. S.) La commission sénatoriale pour les affaires étrangères s'est prononcée par 10 voix contre 3 pour la ratification de l'accord des quatre sous la réserve que cet accord ne représente pas une alliance. La commission s'est prononcée aussi à l'unanimité en faveur de la ratification de l'accord naval.

LES FORCES NAVALES

Washington, 25 février.

(P. T. S.) Le président Harding a approuvé la proposition de la Chambre des représentants de réduire l'effectif des forces navales à 80 mille hommes.

CONFÉDÉRATION

Assemblée de la N. S. H.

Berne, 25 février.

Dimanche a eu lieu dans la salle du Grand Conseil sous la présidence du professeur Bohnenblust, président central à Genève, l'assemblée générale de la N. S. à l'ordre du jour de laquelle figurait ce thème bien actuel *la crise économique et la solidarité nationale*, M. le professeur Rappard de Genève esquisse d'abord les grandes lignes du problème. Après lui, M. Kœnig, de Brugg, conseiller national, premier rapporteur s'élève en tant que représentant de l'agriculture contre la politique de baisse des prix poursuivie ces derniers temps et qu'il estime devoir finalement aboutir à la ruine de l'agriculture, sans pour cela profiter réellement à l'agriculture.

M. Hans Sulzer étudie la question en se plaçant au point de vue de l'industrie. Ce qu'il faut rechercher, c'est le rétablissement de l'équilibre rompu en supprimant les monopoles, en travaillant, en économisant. L'industrie d'exportation se place sur le terrain du libre échange. Les mesures protectionnistes ne sauraient être utiles que si elles conservent un caractère provisoire pour permettre à l'industrie indigène de tenir le coup. L'orateur n'est pas partisan des restrictions d'importation.

On entend ensuite M. Tschumi de Berne, conseiller national, formuler des appréciations en somme optimistes sur la situation de l'industrie et des métiers encore que ces branches de l'activité nationale aient à souffrir de l'épuisement de la capacité d'achat ainsi que de l'état du marché des changes. M. Tschumi à l'encontre de l'orateur précédent soutient la thèse de la limitation des importations. Il est également partisan des ordonnances prises en vue de la protection des locataires. M. Sigg, conseiller aux Etats de Genève, se fait l'interprète des consommateurs et plaide la cause des classes populaires, en soulignant le caractère international de la crise. Il est adversaire des relèvements desa droits de douane, des restrictions d'importation ainsi que des réductions de salaires prématurées et de la prolongation de la durée du travail. Plusieurs orateurs ont pris part à la discussion.

Le drame du Sæntis

Saint-Gall, 25 février.

On donne les détails suivants sur le double meurtre du Saentis. Dès que l'on eut connaissance de la nouvelle, qui produisit une énorme émotion et que certains indices permirent d'établir que l'assassin présumé devait être un individu du canton de Saint-Gall, les polices cantonale et locale se mirent immédiatement à la recherche. La police a pu établir qu'un individu fortement soupçonné était l'auteur de l'assassinat et se trouvait samedi soir encore à Saint-Gall. Il s'agit d'un homme de 1 mètre 65 de haut, assez corpulent, ayant les cheveux foncés et qui est correctement vêtu. Il ressort des déclarations faites par des personnes faisant partie de la colonne de secours que le gardien Haas a été tué par un coup à la poitrine. Le genre de blessures laisse supposer que les victimes ont été tuées avec une arme de gros calibre. Le registre des touristes ainsi que la caisse manquent. L'autopsie des cadavres sera faite lundi.

Election au Conseil d'Etat tessinois

Lugano, 25 février.

Les résultats officiels de la votation de dimanche pour l'élection d'un conseiller d'Etat en remplacement de M. Garbani-Nerini, démissionnaire, ne seront connus que lundi.

Selon les renseignements reçus par le comité de Lugano qui a patronné la candidature de M. Rossi, M. Talamona aurait obtenu environ 300 voix seulement dans tout le canton contre 5660 environ au docteur Raimondo Rossi directeur de l'école de commerce de Bellinzone.

Carabiniers vaudois

La Société vaudoise des carabiniers, qui groupe 216 sections avec un total de 13,828 membres, a eu, dimanche, à Lausanne, sous la présidence du lieutenant-colonel Jules Dufour, conseiller d'Etat, président, son assemblée générale annuelle de délégués; 94 sections étaient représentées par 195 délégués, auxquels M. Dufour a souhaité une cordiale bienvenue.

Sur le rapport de MM. Pilet et Trachsel (Tir du Léman, Vevey), les comptes de l'exercice 1921 (déficit de 4379 fr. 15 sur un total de dépenses de 18,543 fr. 05 et avoir social de 40, 540 fr. 18) ont été approuvés. Emu de la rapide diminution de l'avoir social, M. Masnata (Daillens) suggère différents moyens propres à réduire les dépenses et propose l'institution d'une commission pour les examiner. M. J. Dufour prend bonne note des observations formulées et donne, au sujet des comptes et de la situation financière, de claires explications; le déficit est dû essentiellement aux concours de sections. Décharge est donnée au comité des comptes et de la gestion. La section de Vaulion est chargée du contrôle des comptes et de la gestion de 1922.

Le budget pour 1922 a été discuté et voté avec un déficit présumé de 400 francs sur un total de dépenses de 15,500 francs. La cotisation cantonale, a été maintenue à 50 centimes par membre et par an; la cotisation fédérale est de 20 centimes. Un subside de 200 francs a été voté en faveur du fonds fédéral des matcheurs, un subside de 100 francs en faveur du monument national des Rangiers (devise 50,000 francs). L'assemblée ayant décidé le maintien du match « interdistrict » qu'on désire voir devenir régulier et même obligatoire, un crédit de 1000 fr. a été voté. Sur la proposition du colonel Louis Grenier, un subside de 5000 francs a été voté en faveur du tir cantonal de Bex. Si le nombre des participants au concours de sections dépassait cinq mille, ce subside serait augmenté de 1 fr. par tireur supplémentaire. Une quête faite sur la proposition de M. Emile Bron, pour un prix affecté à la cible bonheur du même tir, a produit 189 fr. 55, somme que le caissier portera à 200 francs.

Après la remise des 82 diplômes décernés à la suite des concours de sections, à celles ayant obtenu plus de 50 points, M. Jules Dufour a été, sur la proposition de M. Frossard confirmé, par acclamations, comme président pour trois années.

Sur la proposition de M. Isoz, les autres membres du comité ont été, de même, réélus pour la même période; ce sont MM. Gustave Blanc (Montreux), vice-président; Albert Demiéville(Lausanne), caissier; major Robert Champoud (Lausanne), secrétaire; Lucien Dorier, voyer (Nyon), Henri Givel, négociant (Payerne), Louis Joyet, voyer (Cossonay), Gustave Jaillet, notaire (Vallorbe), Alfred Baumann, armurier (Morges), Louis Chamorel (Gryon), et Eugène Fischer, négociant (Yverdon), membres. On sait que le colonel Adrien Thélin, conseiller d'Etat, est membre et président d'honneur de la société.

M. Henri Givel, a exposé les grandes lignes du tir cantonal de Bex, discuté, d'entente avec le comité d'organisation et le comité de la Société vaudoise des carabiniers et adopté sous réserve de son approbation par le comité central fédéral.

L'assemblée a décidé d'organiser, au tir cantonal de Bex, un tir de sections, à l'exclusion de tous autres tirs de sections dans le canton. A propos de ce concours de sections, de nombreuses propositions et des vœux ont été formulés, demandant en particulier de tenir compte des intérêts du tir populaire (armes de guerre) et du tir de sport (armes d'amateurs) et qui ont été renvoyés au comité. M. Dufour, président, a souligné les difficultés que celui-ci éprouvera à les concilier, sans faire de mécontents.

D'autres vœux proposent l'augmentation des subsides pour cours de jeunes tireurs, l'accroissement des membres de la société, à l'octroi de subsides pour lignes de tir. (Renvoyés au comité.)

M. Lucien Dorier (Nyon) a adressé aux tireurs un appel en faveur du tir cantonal de Bex. M. Vincent Bessat, instituteur, secrétaire du comité d'organisation, a remercié le comité cantonal de ses judicieux conseils, l'assemblée de ses excellentes dispositions à l'égard du tir cantonal.

M. Jules Dufour a fait des vœux pour sa complète réussite; il prie M. Bessat de transmettre au lieutenant-colonel Louis Chamorel les vœux de guérison de tous.

A 17 h. 30, la séance, ouverte à 14 h. 30, était levée.

Au feu

* Un incendie dont la cause n'est pas établie, a complètemnet détruit dimanche matin, dès une heure, la scierie Etienne Monnier et Cie, à Chailly s. Clarens. De cet important établissement pourvu d'installations modernes, il ne reste que les murs. On a réussi à préserver des provisions importantes de bois déposées sur les bords de la Baie de Clarens. La scierie n'était pas habitée et l'exploitation a été suspendue depuis quelques jours. M. Monnier étant à la montagne pour l'exploitation des bois. Il semble que le sinistre doive être attribué à la malveillance ou, peut-être, ce qui est peu probable, à un court-circuit.

La Dîme dans le Jura

La contrée du pied du Jura, malgré la difficulté des temps, a résolument entrepris une tâche assez compliquée. L'action engendre l'action. L'acquisition d'un important domaine pour le Pavillon des tuberculeux de la Côte avait réveillé l'intérêt de toute la population. Il fallait trouver des fonds. Une représentation théâtrale, mieux qu'une vente de charité, sembla à ces montagnards le moyen d'attirer la foule dans leur pays un peu écarté et mal connu. Un groupe d'instituteurs, conseillé par M. le docteur Franken, de Begnins, et secondé par M. le député Genevay, syndic de Bassins, me demanda l'autorisation de jouer la *Dîme*. Quand ce projet me fut présenté l'an dernier, je n'en cachai pas à ses auteurs les difficultés, les dépenses et les risques. Aucune objection ne tenait devant un réel désir de faire bien, une obstination à faire le mieux possible. On trouverait dans les villages de Bassins, Begnins, Arzier, le Vaud, Bussigny, plus loin encore des acteurs et des chanteurs en nombre suffisant. Le battoir neuf de Bassins était assez vaste pour être transformé en salle de spectacle pour 500 spectateurs. Les communes participeraient aux frais d'établissement de la scène. Toutes les garanties m'étaient offertes pour que l'œuvre fut donnée avec le même soin qu'au hangar des trams, à Mézières en 1903. On travaillerait dans le même espoir. Et je donnai mon plein assentiment à ce projet, avec l'approbation de mes amis du Jorat, curieux de réunir dans un autre décor, « cette Dîme » qu'ils considèrent un peu comme leur bien.

Tout l'hiver a été consacré à une sérieuse et intelligente préparation. M. Henry, instituteur à Bassins dirige les répétitions des acteurs, M. Jacquier, instituteur d'Arzier fait étudier les chœurs d'Alexandre Dénéréaz, et les décors sont peints comme l'affiche, par M. Ruedi, l'instituteur de Le Vaux. Chaque semaine, après les répétitions partielles dans les villages, campagnards et instituteurs se réunissent dans la salle d'école de Bassins, débarrassée de ses pupitres. Acteurs à cheveux blancs, jeunes femmes, maîtres d'école, femmes artisans, paysans, enfants, semblent refaire la petite classe. Dehors, c'est la neige et le froid. On travaille au chaud à l'étroit sous la lampe. Vers onze heures, on entend sonner les traîneaux. On repart en ski, ou à pied, ou en auto, pour les villages qui sont loin, dans la nuit noire et glacée. Mais on travaille avec obstination et bonne humeur, et il ne manque personne à l'appel, sauf les malades.

Et de même, les communes se sont unies. Elles ont donné les plus belles plantes de leurs forêts. Elles en ont fait gratuitement le charroi jusqu'à la scierie qui débite des planches bien lisses pour le plateau de la scène et l'amphithéâtre du public. Bûcherons et conducteurs on donné leur temps. Ainsi, comme jadis pour la construction de la maison de Dieu qui est à tous, s'édifie dans le haut village un curieux théâtre qui est l'œuvre de tous. Déjà le battoir débarrassé de ses grandes machines, et des poutres basses de sa toiture a pris un air solennel et mystérieux de salle de fête. Ce grand bâtiment de pierre domine tout le village de Bassins. Il commande un paysage qui, ses larges nappes noires de sapins, et les Alpes dans le fonds, rappelle singulièrement le plateau de Mézières. Mais ont voit la belle étendue du lac, la Savoie et Genève. On y parviendra facilement ce printemps par un autobus de la station du Muids, sur la ligne Nyon-Morex. Les promeneurs pourront monter par les sentiers de Begnins, par les beaux dimanches de mai. Les représentations auront lieu à partir du 15 mai. Si la *Dîme* est une pièce ancienne, le public trouvera un spectacle nouveau sur les hautes collines qui dominent le lac. Et son plaisir sera fait de charité, puisqu'il contribuera à l'œuvre du Pavillon de la Côte.

René MORAX.

Les sports

BOBSLEIGH

Gstaad, 25 février.

Les épreuves de la course de bobsleighs pour les coupes « Tanneck » et « Marcuard », ont été disputées par un temps splendide le 24 février sur le parcours Reichenstein-Zweisimmen. Voici les résultats :

1. Capt. Horton sur *1 S. G.*, 6 min 18 1/10 sec.; 2. M. Laurens sur *Paddy*, 6 min. 37 7/10 sec.; 3. M. de Bonstetten, sur *Jorka II*, 7 min. 9 5/10 sec.; 4. M. Barbet Madsin, sur *Tafolpa*, 7 min. 39 9/10 sec.; 4. M. Cuénod, sur *Cava*, 8 min. 3 sec.

* * *

Voici les résultats de la course de bobsleighs Palace-Schield et de la course « Prix de Bonstetten », disputées sur le parcours Schœnried-Saanen :

Palace-Schield : 1. Horton 15 min. 30,9 sec.; 2. de Bonstetten 15 min. 48 sec., etc.

TENNIS

St-Moritz, 26 février.

Les finales pour les championnats du monde de tennis sur courts couverts ont été disputés samedis après midi. En voici les résultats :

Championnat du monde, simple messieurs, gagné par Cochet (France), contre Borotra (France), 4-6, 2-6, 6-3, 6-3, 6-4, en cinq sets.

Mme Golding (France) a gagné le championnat du monde Simple dame contre Mme Vaussard par 6-2, 7-5.

Le double-messieurs est gagné par MM. Cochet-Borotra (France) contre MM. Simon-Martin (Suisse) par 2-6, 6-0, 6-1, 6-4.

Dans le double mixte, Mme Vaussard et M. Decugis battent Mme Golding et M. Borotra par 6-3, 6-4.

FOOTBALL

Bienne, 26 février.

Le match de football entre F.-C. Bienne et l'équipe suisse sélectionnée s'est terminé par la victoire de cette dernière par 2 à 1. A la mi-temps, Bienne menait par 1 à 0.

Après le match, l'équipe suisse a été composée comme suit : Dessibourg, Servette; Gottenkieny, Grasshoppers, Siegrist, Bienne ; Probst, Etoile, Schmiedlin, Berne, Pollitz, Old Boys, Ramseyer, Young-Boys; Sturznegger, Zurich, Lieder, Young-Fellows, Merkt, Old-Boys, Minder, Bienne.

Turin, 25 février.

Le match international de football entre la Tchécoslovaquie et l'Italie disputé dimanche devant une grande foule s'est terminé par un résultat nul, les deux équipes ayant marqué chacune un but.

LUTTE

Berne, 25 février.

Dans un match de lutte au Manège de la ville, dimanche soir, en présence d'une foule nombreuse, M. Robert Roth, champion de lutte, aux Olympiades d'Anvers, a battu à la quatrième reprise en 29 minutes M. Emile Deriaz, frère de Maurice Deriaz.

OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES

Février 26	Minim noct.	7 h. m.	1 h. soir	9 h. soir	Maxim diurne
Baromètr.		720	718	717	
Therm. C.	2,5	3,7	12,7	10	16,1
Humidité relative		67	43	46	
Vent en km. à l'h.		se 4,5	sw 4.8	w 0,9	

Ciel nuageux et doux, quelque pluie probable.

Charles PAYOT, éditeur.

CONCERTS annoncés chez FŒTISCH

Eglise Saint-Jean. Ce soir à 20 h. 20, récital d'orgue de Marcel Dupré. Service spécial de trams ; départ de St-François à 20 h. précises.

Orchestre de Ribaupierre. Mercredi soir à la M. d. P.

Concert St-François. Jeudi soir à 20 h. 30. M. J. Porta jouera l'*Adagio* du concerto en *mi* de J.-S. Bach ; l'*Andante* du concerto en *la* de Mozart et la *Romance* en *sol* de Beethoven.

Oeuvres de Chopin. 2me récital de Koczalski vendredi soir.

Orchestre S. R. 3me concert populaire à Saint-François, lundi soir.

LE STIMULANT
Apéritif à base de vin et quinquina

Question capitale

Pour l'enfant en pleine croissance — tout le monde est bien d'accord là-dessus — la question capitale est d'entretenir sans cesse la richesse et la pureté du sang.

Seule la qualité du sang peut, en effet, conjurer ces graves maladies de l'adolescence, l'anémie et la chlorose, qui, à ce moment difficile, peuvent compromettre *parfois irrémédiablement*, la santé de l'enfant.

Les personnes d'expérience sont bien d'accord aussi pour reconnaître que, durant cette période critique, les Pilules Pink offrent des ressources extrêmement précieuses en raison de leurs rares propriétés comme reconstituant du sang et de leur action particulièrement bienfaisante sur le système nerveux et l'ensemble des fonctions organiques.

(Cl. Calligo.)
M. René PUCHEU.

Voici, du reste, entre autres exemples concluants, celui d'un jeune cultivateur, M. René Pucheu, demeurant à Baringue (canton de Morlades, Basses-Pyrénées), dangereusement éprouvé par la croissance :

« Je souffrais depuis un an — nous écrit M. René Pucheu — d'un cas d'anémie grave. J'avais diminué de 10 kilogrammes. Je n'avais de goût à rien et j'étais, du reste, épuisé après le moindre travail. J'ai alors demandé à mes parents de faire venir des Pilules Pink et, une semaine après avoir commencé le traitement, je n'étais déjà plus le même. Maintenant que le traitement est fini, je suis tout à fait bien. J'ai retrouvé assez vite mon poids et j'ai repris mes travaux. Je puis dire bien sincèrement que les Pilules Pink sont un bien bon médicament pour m'avoir si bien rétabli et en si peu de temps. »

Même si vos enfants ne vous donnent pas actuellement d'inquiétude, faites-leur faire une cure de Pilules Pink maintenant. La nouvelle saison s'annonce. C'est l'époque de l'année la plus fatigante pour eux. Les Pilules Pink leur feront le plus grand bien, vous ne tarderez pas à vous en rendre compte.

Les Pilules Pink sont en vente dans toutes les pharmacies et au dépôt : Pharmacie Junod, 21, quai des Bergues, à Genève : 3 fr. 50 la boîte. 1139

VILLARS sur Bex. Palace et Gd Hôtel Muveran, Hôtel Bellevue. Alt. 1295 m. — Tous sports. 6

Prix mod. — Situation ensoleillée
Grand Hôtel Mont-Pèlerin sur Vevey 2

LAUSANNE — HOTEL BELVÉDÈRE
Firstclass family house most comfortable and homelike. Wonderful panorama. Excellent cooking. Diat-table. Moderate terms.
A. Steudler-Gehring,
Formerly Manager of Palace-Gstaad.

Monsieur et Madame Constant Vez; Monsieur Raoul Vez et familles alliées ont la grande douleur de vous faire part du décès de

Madame Louise Vez

leur mère, grand'mère et parente, survenue le samedi 25 février, après de grandes souffrances, à l'âge de 81 1/2 ans.

L'ensevelissement aura lieu lundi 27 juin, à 16 h. 30.

Domicile mortuaire : Avenue de la Gare 22.

Monsieur et Madame Auguste Trub-Hofer et leur fils, à Aarau;
Madame et Monsieur Rodolphe Roth-Trub et leurs enfants, à Lausanne;
Madame et Monsieur le Dr Fritz Gysi-Trub, à Zurich;
Monsieur le Dr et Madame Hans Trub-Wolff et leurs enfants, à Zurich;
Monsieur et Madame Paul Trub-Eberhardt et leurs enfants, à Aarau,
et les familles alliées ont la douleur de faire part du décès de

Monsieur
Auguste Trub-Muller

leur cher père, beau-père, grand-père, beau-frère, oncle et parent survenu à Aarau le 25 février, à l'âge de 74 ans.

L'incinération aura lieu le 27 février à 14 heures à Aarau.

Le présent avis tient lieu de faire-part.

Prière de ne pas envoyer de fleurs et de ne pas faire de visites.

Job 19, 25.